

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme GISEÈLE GRANDBOIS, présidente
M. LOUIS DÉRIGER, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE INSTALLATION
DE LIQUÉFACTION DE GAZ NATUREL À BÉCANCOUR
PAR STOLT LNGAZ INC.**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 10 février 2015 à 19 h
Centre culturel Larochelle
4000, boulevard de Port-Royal
Bécancour

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2015	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. MARC BRULLEMANS.....	4
M. GUY ROCHEFORT	9
M. DENIS GAUTHIER	16
M. LOUIS-PATRICE BESSETTE.....	19
M. MARC BRULLEMANS.....	21
M. BERNARD DELISLE.....	25
QUESTIONS DE LA COMMISSION	39
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. MARC BRULLEMANS.....	54
M. GUY ROCHEFORT	58
M. LOUIS CASAVANT	61
M. LOUIS-PATRICE BESSETTE.....	65
M. DENIS GAUTHIER	70
M. JEAN FALAISE	76
Mme NICOLE RACINE	79
M. ROBERT BEAULIEU	81
Mme JOYCE RENAUD.....	91
QUESTIONS DE LA COMMISSION	94
MOT DE LA FIN	99

**SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2015
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Alors mesdames et messieurs bonsoir et bienvenue à cette troisième séance de la première partie de l'enquête et de l'audience publique sur le projet de construction d'une installation de liquéfaction de gaz naturel à Bécancour par Stolt LNGaz inc.

10

Je me présente, Gisèle Grandbois, je suis commissaire au BAPE. J'ai le plaisir et le privilège de présider cette Commission d'enquête et d'audience publique. Je suis secondée du commissaire Louis Déryger.

15

Avant de vous présenter rapidement le reste de l'équipe, les personnes-ressources et l'équipe du promoteur, juste vous rappeler à tous de, s'il vous plaît, bien vouloir fermer vos cellulaires et tablettes.

20

Donc les autres membres de l'équipe de la Commission d'enquête sont les deux (2) analystes à ma gauche, madame Anny-Christine Lavoie et madame Catherine Plasse. À l'arrière, madame Anne-Lyne Boutin qui est coordonnatrice, monsieur Luc Nolet, responsable des communications. Madame Denise Proulx qui est la sténotypiste à l'avant ici.

25

Pour le Centre des services partagés du Québec monsieur Daniel Moisan et monsieur Richard Grenier.

Le porte-parole du promoteur est monsieur Richard Brosseau de Stolt LNGaz. Monsieur Brosseau, je vous inviterais donc à nous présenter l'équipe de Stolt LNGaz.

30

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

35

Bonsoir madame la Présidente. Alors à ma gauche, Lina Lachapelle, chargée de projet de l'étude d'impact environnemental de notre projet qui est de la Division Environnement et eau de SNC-Lavalin. Bjorn Torkildsen qui est président de Stolt LNGaz et Rodney Semotiuk qui est chef de la Direction de Stolt LNGaz.

40

À la table arrière, Maya Brennan Jacot, est une analyste chez SNC-Lavalin Environnement et eau; Claude Côté, spécialiste d'analyses de risques chez SNC-Lavalin Division Environnement et eau; Don O'Connor, spécialiste d'analyses de cycle de vie chez (S&T)² Consultants et capitaine Gavin Brown qui est responsable de sécurité maritime chez Stolt-Nielsen Ltd.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur Brosseau.

45 Maintenant, du côté des personnes-ressources, comme la plupart des gens ici étaient là cet après-midi ou hier soir, je vais présenter rapidement les porte-parole.

50 Donc monsieur Pierre Michon qui est coordonnateur projets de dragage et d'aménagement portuaire pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en commençant à la première table vers la gauche; monsieur Martin Tremblay du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et chargé de projet Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels.

55 Monsieur Maxime Veillette qui est directeur de l'environnement à la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour. Monsieur Jean-Marc Girouard qui est directeur de la Ville de Bécancour.

60 À la deuxième table, toujours en partant de la gauche, madame Karine Martel, agente de recherche à la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux région Mauricie et Centre-du-Québec.

Monsieur Pierre Racine, conseiller en sécurité incendie au ministère de la Sécurité publique.

65 Monsieur Richard Sirois, conseiller senior en réglementation et développement de projets au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Et finalement, monsieur Charles Bhérer qui est inspecteur en sécurité et sûreté maritime chez Transports Canada.

70 Le registre est maintenant ouvert, pour les participants qui souhaiteraient poser des questions.

75 Je vais vérifier, je ne crois pas que ce soit le cas, mais juste vérifier, est-ce que le promoteur aurait déposé, depuis cet après-midi, des documents ou aurait des réponses à des questions?

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

80 Pas dans le moment, madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Parfait, merci monsieur Brosseau.

85 Du côté des personnes-ressources, monsieur Michon, est-ce qu'il est possible que vous ayez peut-être un complément d'information?

PAR M. PIERRE MICHON :

90 Non, j'avais rien noté. Ah oui, pardon! Madame Trudel avait d'autre chose à dire concernant le suivi.

PAR LA PRÉSIDENTE :

95 Merci. Madame Trudel.

PAR Mme LOUISE TRUDEL :

100 Bonsoir madame la Présidente. Cet après-midi, j'ai expliqué le suivi environnemental qu'on faisait au niveau de la phase d'exploitation.

105 Au niveau de la phase de construction, après vérification avec le consultant, on a visualisé environ dix (10) actes statutaires qui devraient être délivrés sur une période de vingt-quatre (24) mois.

110 Habituellement, pour chaque acte statutaire, il y a une inspection qui est réalisée par le Centre de contrôle du ministère de l'Environnement.

115 Ça fait que je vais spécifier. Ça fait que pour la phase de construction, il y a une procédure, et pour la phase d'exploitation, il y a une procédure.

PAR LA PRÉSIDENTE :

115 Merci madame Trudel pour ces précisions.

Est-ce qu'il y aurait, du côté des autres ministères?

120 Donc avant d'appeler le premier participant, je veux rapidement rappeler les règles de procédure en audience publique.

Je demande aux participants qui posent des questions de se limiter à un préambule aussi court que possible; deux (2) questions par intervention sont permises. Vous pouvez bien sûr vous réinscrire pour des questions par la suite. Et toutes les questions et réponses me sont directement adressées.

125

**PÉRIODE DE QUESTIONS
MARC BRULLEMANS**

130

PAR LA PRÉSIDENTE :

Donc j'inviterais monsieur Marc Brullemans à venir poser ses questions.

135

Bonjour monsieur Brullemans.

PAR M. MARC BRULLEMANS :

140

Bonsoir. Aujourd'hui, vers une heure quarante (1 h 40), treize heure quarante (13 h 40), on nous apprend qu'il y aura une étude sur le cycle de vie à propos des gaz à effet de serre qui va être déposée la semaine prochaine.

145

Sachant que les émissions des gaz à effet de serre, c'est la plus importante des questions en ce début de siècle ou de millénaire, comment expliquer que les citoyens ne puissent consulter cette étude lors de cette première partie des audiences?

Ou, formulé autrement, pourquoi le BAPE a-t-il amorcé ses audiences sans que cette pièce maîtresse ne soit déjà déposée?

150

PAR LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Brullemans, je vais répondre à la deuxième partie de votre question.

155

Pour ce qui est de la date de la tenue des audiences, le BAPE n'a pas de contrôle là-dessus. Le début des audiences est fixé par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Nous, la lettre de mandat qu'on a reçue le 21 janvier, mais qui était datée en fait du 19 mais qu'on a reçue le 21 janvier, précisait donc un début de mandat le 2 février, avec fin de mandat le 1^{er} juin et ça, c'est totalement hors de notre contrôle.

160 Maintenant, pour la question de l'analyse de cycle de vie qui avait été, je crois, mentionnée à
quelques reprises par le promoteur par le passé, mais pour quelle raison est-ce qu'elle n'a pas pu
être disponible plus vite, bien là, je demanderais à monsieur Brosseau.

PAR M. RICHARD BROSSÉAU :

165 Madame la Présidente, pour préciser, pour répondre à la question de monsieur Brullemans,
bien d'abord, on rappelle qu'on a décidé volontairement de faire une analyse de cycle de vie.

170 C'est quand même un processus qui prend quelques mois, qu'on a enclenché après les
audiences des portes ouvertes qu'on avait faites en septembre, et qui prend un certain temps à
faire professionnellement.

175 Et également, qui nécessite, vers la fin du processus, une revue critique par des experts qui,
eux, amènent des commentaires, qui apportent des corrections et qui nécessitent à faire des
changements.

Alors on aurait bien voulu la déposer plus tôt, mais on a fait dans les meilleurs délais que l'on
pouvait.

180 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci monsieur Brosseau. C'est clair qu'elle n'était pas disponible pour la période de
questions, par contre elle sera disponible, si elle est présentée au début de la semaine prochaine,
et comme il est prévu, elle sera disponible pour que les gens puissent en prendre connaissance
185 pour la deuxième partie.

PAR M. MARC BRULLEMANS :

190 J'espère qu'elle va être déposée avant le début de la deuxième partie, c'est ce que j'espère.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Ce que monsieur Brosseau nous a indiqué, c'est le tout début de la semaine prochaine.
Donc très bientôt.

195 **PAR M. MARC BRULLEMANS :**

OK.

200 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Brullemans, votre deuxième question.

205 **PAR M. MARC BRULLEMANS :**

Cet après-midi, j'ai pas pu assister à la présentation de monsieur O'Connor de (S&T)², mais il a semblé présenter quelques scénarios au terme desquels il y aurait diminution de CO₂, des émissions québécoises de CO₂.

210 Sachant que de nombreuses études publiées depuis un an et un peu plus font état d'un triste bilan carbone des filières de gaz naturel et que selon des centaines de scientifiques, le gaz naturel ne peut être vu comme un carburant fossile de transition, comment le MDDELCC et le MRN dont nous avons entendu les représentants cet après-midi peuvent-ils prétendre que le gaz naturel est un carburant de transition?

215 J'ai ici un article paru dans Nature en 2014 que je pourrais laisser à la Commission qui vraiment explique très bien que la venue du gaz non conventionnel, vu son empreinte carbone et sa disponibilité sur les marchés, va causer un réchauffement planétaire sur la période 2015-2050.

220 La question est la suivante! Est-ce que les représentants du gouvernement, des ministères que je viens de mentionner, est-ce qu'ils lisent plus fréquemment la revue Nature ou les dépliants de Gaz Métro?

225 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci monsieur Brullemans. Monsieur Michon et par la suite, monsieur Sirois.

PAR M. PIERRE MICHON :

230 Monsieur Tremblay va donner des éléments de réponse, puis peut-être que madame Gagnon pourrait compléter.

PAR M. MARTIN TREMBLAY :

235 Au niveau du ministère, le projet a été évalué avec des facteurs d'émissions. On utilise, pour comparer les différents hydrocarbures – et puis ce qu'on se rend compte, c'est qu'en utilisant du GNL en remplacement, bien, les taux de réduction qui sont avancés par le promoteur sont réalistes par rapport aux évaluations qu'on a faites.

240 Et au niveau du Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de
contaminants dans l'atmosphère, c'est avec ce règlement-là qu'on vient vraiment donner, c'est ça,
des facteurs d'émissions pour différents carburants.

245 Puis au niveau du ministère, bien, c'est clair qu'il y a un gain au niveau de la réduction du
CO₂, en utilisant du gaz naturel versus du diesel ou du mazout lourd.

PAR LA PRÉSIDENTE :

250 Merci monsieur Tremblay. L'évaluation que vous venez de mentionner qui a été faite à votre
ministère, est-ce qu'elle est à l'intérieur du processus d'évaluation environnementale en cours, est-
ce qu'elle est déjà disponible, cette évaluation-là?

PAR M. MARTIN TREMBLAY :

255 C'est tout simplement que j'ai demandé à l'expert qui a validé les taux d'émissions de gaz à
effet de serre, pas pour nous, de me confirmer que les réductions, s'il y avait utilisation
effectivement en remplacement de cinq cent mille tonnes (500 000 t) par année de GNL, est-ce
que le six cent mille (600 000 t) tient la route.

260 Alors le chiffre qu'il m'a donné, je pense, avec du diesel uniquement, ce serait environ cinq
cent quatre-vingt mille tonnes (580 000 t) par année. Donc au niveau de cette information-là, je
considérerais que c'était bien.

PAR LA PRÉSIDENTE :

265 Merci monsieur Tremblay. Monsieur Michon, est-ce que vous auriez madame Gagnon qui
aurait voulu ajouter quelque chose?

PAR Mme DIANE GAGNON :

270 Monsieur fait référence à la question de combustible de transition, mais je pense que ce qu'il
faut retenir va exactement dans le sens de monsieur Tremblay. C'est-à-dire que ce que nous
recherchons au Québec, ce sont des réductions d'émissions de gaz à effet de serre.

275 Donc dans certaines situations, si effectivement, l'utilisation du gaz naturel permet de
réduire, je pense que ça va dans notre objectif qui est celui d'atteindre une cible.

Mais ça ne veut pas dire, on n'a pas, comment je pourrais dire, de mode d'instructions de
façon de faire qui va nous mener vers des réductions totales qu'on désire avoir.

280 Alors si passer par le gaz naturel pour certaines entreprises permet de réduire, ça peut être une bonne solution.

285 Mais effectivement, déclarer les émissions en vertu du Règlement sur la déclaration obligatoire, les entreprises qui émettent au-delà de dix mille tonnes (10 000 t) sont obligées de le faire, donc ça nous donne une indication des quantités de gaz à effet de serre qui sont issues de chacun des établissements. Donc effectivement, ça nous permet aussi de voir la tendance à long terme.

290 Donc le Ministère a quand même un inventaire qu'il tient et qu'il publie régulièrement de ces émissions. Ça va nous permettre de voir la tendance à long terme.

295 Mais je veux pas qu'on retienne ça comme étant effectivement une recommandation comme de quoi c'est la transition par laquelle il faut passer. Je pense que c'est pas, je le dis bien, c'est pas une recommandation ou une obligation de passer par le gaz naturel.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci madame Gagnon.

300 Monsieur Sirois, est-ce que vous ou votre collègue souhaiteriez, vous seriez en mesure d'ajouter quelque chose?

PAR M. RICHARD SIROIS :

305 Madame la Présidente, essentiellement, nous tenons le même discours que nos collègues.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur Sirois.

310 Monsieur Brullemans, auriez-vous une autre question?

PAR M. MARC BRULLEMANS :

315 C'était ma deuxième, je crois.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Ah, j'ai toujours tendance...

320 **PAR M. MARC BRULLEMANS :**

C'est pas ce que j'avais entendu cet après-midi, mais bon, je reviendrai là-dessus.

325 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Brullemans, juste avant que vous quittiez, vous avez mentionné un article. Bien entendu, si vous ne détenez pas le droit d'auteur, ce que je vous suggèrerais, ce serait de donner la référence à l'arrière, et on va s'assurer de prendre connaissance du document.

330 Si jamais vous avez une autorisation évidemment, mais si vous n'avez pas le droit d'auteur ou l'autorisation de l'auteur, bien, c'est clair qu'on ne peut pas...

PAR M. MARC BRULLEMANS :

335 C'est une publication scientifique, elle est connue des pairs.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Mais donc si vous pouvez donner la référence, on va s'assurer de le consulter.

340 **PAR M. MARC BRULLEMANS :**

D'accord, merci.

345 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci monsieur Brullemans.

350 _____
GUY ROCHEFORT

PAR LA PRÉSIDENTE :

355 J'inviterais monsieur Guy Rochefort.

Bonsoir monsieur Rochefort.

PAR M. GUY ROCHEFORT :

360

Bonsoir. Avant le souper, nous avons clarifié la question de la densité, du poids du gaz naturel liquéfié qui est d'environ quatre cent cinquante kilos par mètres cubes (450 kg/m^3). Ce qui veut dire que pour un silo ou un contenu total de cinquante mille ($50\,000 \text{ m}^3$) ou soixante mille mètres cubes ($60\,000 \text{ m}^3$) de gaz naturel liquéfié, selon la page qu'on consulte dans les rapports de SNC-Lavalin, ça, ça varie d'une page à l'autre, mais si on calcule soixante mille mètres cubes ($60\,000 \text{ m}^3$), ça fait un poids d'environ vingt-sept mille tonnes ($27\,000 \text{ t}$).

365

Ce que je voudrais savoir, maintenant on nous parle d'une enceinte métallique, l'enceinte intérieure, et d'une enceinte extérieure dont les murs seraient en béton, le toit en béton armé.

370

Le contenant, le poids du contenant, lui, il serait de combien? Compte tenu par exemple du poids unitaire d'un mètre cube (1 m^3) de béton par exemple, ou si vous avez le chiffre global?

PAR LA PRÉSIDENTE :

375

Alors monsieur Brosseau, êtes-vous en mesure de répondre?

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

380

Madame Lachapelle va répondre à cette question.

PAR Mme LINA LACHAPELLE :

385

Le détail du poids du réservoir de gaz naturel liquéfié qui est bien de cinquante mille mètres cubes ($50\,000 \text{ m}^3$), comme il est indiqué dans l'étude d'impact, mais à nulle part il n'y a aucune mention que c'est un autre volume que cinquante mille mètres cubes ($50\,000 \text{ m}^3$).

390

Le poids, c'est pas un élément qu'on a considéré, nous, dans l'étude d'impact. Ce qu'on considère, c'est que le réservoir est construit selon les spécifications du Code CSA et aura l'épaisseur et les dimensions qu'il faudra pour respecter toutes les dimensions du Code.

395

Maintenant, si vous voulez une approximation du poids du réservoir, il faudra demander à l'équipe d'ingénierie, et ça pourrait être fourni, mais plus tard, au courant de la semaine ou de la semaine prochaine.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Et j'imagine que ça doit pas être un calcul très très difficile pour votre équipe, alors si vous pouviez effectivement fournir l'information.

400

PAR Mme LINA LACHAPELLE :

Oui.

405

PAR M. GUY ROCHEFORT :

Est-ce que j'ai bien compris, les ingénieurs ne tiennent pas compte du poids de la construction et du contenu pour déterminer la solidité ou les caractéristiques essentielles du sol ou du sous-sol qui va servir à porter la bâtisse et son contenu? C'est ça qu'on vient de me dire?

410

PAR LA PRÉSIDENTE :

Je pense pas que ce soit ce qu'on vient de vous dire. Je pense que ce qu'on vient de vous dire, c'est qu'ils n'avaient pas l'information sur le bout des doigts.

415

Certainement que les ingénieurs – mais je vais laisser monsieur Brosseau ou madame Lachapelle répondre.

PAR Mme LINA LACHAPELLE :

420

Je comprends bien la préoccupation de monsieur Rochefort. C'est que lorsqu'on va faire l'ingénierie détaillée, il est certain qu'on va tenir compte, pour calculer au niveau structural, de définir l'épaisseur de la paroi de béton et quel genre de fondation on a besoin. Oui, nous avons besoin de savoir quel est le contenu exact, quel est le poids qui sera, le volume et le poids qui seront dans le réservoir pour s'assurer de l'intégrité physique du réservoir. C'est des calculs qui sont absolument nécessaires et qui seront faits.

425

Ce que j'ai mentionné, c'est que dans l'étude d'impact, nous avons pris pour acquis que tous ces calculs-là, ces vérifications-là seraient faites conformément au Code et que le réservoir serait donc sécuritaire.

430

Nous n'avons pas vérifié ça au niveau de l'étude d'impact, parce que c'est l'ingénierie détaillée qui va le démontrer lors de cette étape.

435 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci madame Lachapelle.

440 Avez-vous une autre question, monsieur Rochefort?

PAR M. GUY ROCHEFORT :

445 Oui. Bien, c'est dans le même sujet. En ce qui concerne les rapports qui ont été effectués par, je sais pas si c'est le nom de l'entreprise ou si c'est simplement une raison sociale, ça a été effectué pour Stolt mais par Qualitas où il y a eu du creusage qui a été fait afin de déterminer les caractéristiques du sol et du sous-sol.

450 Lorsqu'on parle, pour qualifier, enfin, je ne sais pas si c'est une compagnie locale ou une compagnie de l'extérieur, parce que le rapport est unilingue anglais, disons que ça me surprendrait un peu que ce soit une compagnie locale, mais quand on définit les caractéristiques du roc, on nous parle, on utilise les qualificatifs qui ont l'air normalisé, parce que ça revient d'un rapport à l'autre, qui sont par exemple une roche bonne qualité, passable, pauvre ou très pauvre.

455 Si vous voyez ça dans un rapport au niveau de l'ingénieur, au niveau de SNC-Lavalin, qu'est-ce que ça vous dit comme capacité portante de la roche?

PAR LA PRÉSIDENTE :

460 Je vais donc demander à monsieur Brosseau ou à madame Lachapelle et ensuite, certainement que je demanderais à monsieur Veillette d'intervenir également.

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

465 Madame Lachapelle va donner une explication.

PAR Mme LINA LACHAPELLE :

470 Je ne peux pas donner l'explication comme telle parce que je ne suis pas ingénieure en structure, et le mandat de SNC-Lavalin Environnement et eau n'était pas de faire la conception de l'usine.

Donc les gens qui vont utiliser les données du rapport de l'étude géotechnique sont des ingénieurs en structure, en génie civil, qui vont se servir de ces informations-là en tenant compte

475 des charges qui sont nécessaires, puis des charges qui sont imposées par les équipements, en regardant ces charges-là, et la capacité portante du sol, selon l'étude qui a été faite.

480 Et c'est possible qu'il y ait d'autres forages géotechniques qui soient faits pour obtenir plus de données. Ce sera aux ingénieurs de décider dans cette phase-là. C'est comme ça qu'ils vont pouvoir finaliser la conception.

Mais notre rôle à nous n'était pas d'évaluer – en fait, l'étude géotechnique a été faite dans le but de donner de l'input au niveau de l'ingénierie détaillée.

PAR LA PRÉSIDENTE :

485 Merci madame Lachapelle. Mais je comprends, la question de monsieur Rochefort, c'est de savoir, bon, est-ce qu'il y a une capacité importante adéquate.

Donc là-dessus, monsieur Veillette, je crois que vous avez probablement de l'information.

490

PAR M. MAXIME VEILLETTE :

495 Bien, d'une part, l'information que j'ai à donner, madame la Présidente, c'est de mentionner que le Parc industriel et portuaire de Bécancour a été implanté à cet endroit-là dans les années soixante en raison de la très forte capacité portante des sols. Donc c'est une des premières raisons pour laquelle ce secteur-là a été choisi. Le sol est reconnu pour avoir une capacité portante très élevée et a été capable, dans le passé, de recevoir des usines qui avaient des énormes besoins en capacité portante.

500 Et je suis convaincu que ça a été le cas dans tous les autres dossiers d'usines qu'on a eus. Les études de capacité portante se font et sont assurées d'être faites pour soutenir ce qui va aller sur le dessus.

505 Mais je ne suis pas inquiet, s'il y a un sol qui est capable de les recevoir, c'est bien celui qu'on a à Bécancour.

Et Qualitas est une firme de Trois-Rivières.

PAR LA PRÉSIDENTE :

510

Merci monsieur Veillette. Monsieur Dériger.

PAR LE COMMISSAIRE :

515 Monsieur Brosseau, j'ai cru comprendre dans la discussion qu'on vient de faire qu'il y avait eu une étude géotechnique. Je me souviens pas d'avoir vu dans l'étude d'impact l'étude géotechnique.

520 On a vu des analyses de sol, des contaminations, on a vu des forages aussi, je pense qu'on a des annexes montrant les différentes couches, mais l'étude géotechnique, je ne me rappelle pas.

525 Est-ce que ça a été inclus dans une annexe qu'on a pas reçue? Pouvez-vous nous dire un peu si ça a été fourni ou non?

PAR Mme LINA LACHAPELLE :

530 Bien en fait, dans l'étude d'impact, ce qu'on a inclus, c'est les forages géotechniques parce qu'ils ont...

PAR LE COMMISSAIRE :

Qui sont faits par un consultant externe ou si c'est vous qui l'avez fait?

535 **PAR Mme LINA LACHAPELLE :**

540 C'est le Groupe Qualitas qui l'a fait. Et ça a été fait en même temps, la raison pour laquelle les forages sont là, c'est qu'on l'a fait en même temps que l'étude de caractérisation des sols et de l'eau souterraine. On profite d'avoir la même machinerie sur place pour faire à la fois le forage et ensuite la tranchée pour pouvoir vérifier la qualité des sols.

545 Donc il y a un rapport qui a été fourni. Mais comme c'est pas nécessaire de le joindre dans l'étude d'impact, il n'a pas été inclus, à l'exception des forages.

PAR LE COMMISSAIRE :

Et donc les forages sont tirés de cette étude-là?

550 **PAR Mme LINA LACHAPELLE :**

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE :

555 Autre chose aussi. Dans l'étude d'impact, vous dites à un moment donné, c'est une
précision, vous parlez du système de chauffage; c'est-à-dire qu'au fond du réservoir, il y aurait un
système de chauffage pour garantir la stabilité.

560 Je sais pas si c'est un élément qui peut permettre de répondre à la question de monsieur.

PAR Mme LINA LACHAPELLE :

 Pourriez-vous préciser un petit peu plus dans quelle partie de l'étude?

565 **PAR LE COMMISSAIRE :**

 Oui, en fait, on donne la référence dans l'étude d'impact, la section 3 quand on décrit le
projet, à la page 13, on explique qu'il y aura un système de chauffage au fond du réservoir qui va
garantir une stabilité pour éviter justement les tassements différentiels.

570

PAR Mme LINA LACHAPELLE :

 Oui.

575 **PAR LE COMMISSAIRE :**

 Je sais pas si on parle de la même chose, c'est une mesure que vous voulez mettre en
place, vous pouvez peut-être nous dire qu'est-ce qu'il en est à ce sujet-là.

580 **PAR Mme LINA LACHAPELLE :**

 J'aimerais, pour répondre à cette question-là, j'aimerais référer à mes collègues ingénieurs,
puis ensuite, je pourrai vous répondre peut-être après la pause.

585 **PAR LE COMMISSAIRE :**

 Parfait.

PAR LA PRÉSIDENTE :

590

 Merci madame Lachapelle, merci monsieur Rochefort.

DENIS GAUTHIER

595 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

J'inviterais maintenant monsieur Denis Gauthier. Bonsoir monsieur Gauthier.

600 **PAR M. DENIS GAUTHIER :**

Bonsoir. Hier, j'avais posé une question sur le CH₄, le méthane, voir si au niveau de la couche d'ozone, la couche d'ozone, le trou est aussi grand que l'Amérique du Nord dans l'Antarctique, puis il y en a un petit trou au-dessus du Canada.

605 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Je m'excuse monsieur Gauthier, c'est que cet après-midi, justement sur cette question-là, les gens du ministère sont revenus.

610 Alors je vais leur demander de vous répéter ce qu'ils nous ont dit cet après-midi à ce sujet-là. Monsieur Michon.

PAR M. PIERRE MICHON :

615 Monsieur Tremblay va répondre.

PAR M. MARTIN TREMBLAY :

620 Alors le méthane, c'est un gaz qui a un effet de serre, c'est un gaz à effet de serre, mais il n'a pas d'effets sur la couche d'ozone.

Et on a aussi vérifié s'il y avait des émissions qui provenaient de l'usine autres que le méthane qui pourraient avoir un impact sur la couche d'ozone.

625 En fait, on n'en a pas trouvé. Il n'y a pas d'halocarbures dans les émissions qui sont prévues pour l'usine.

PAR LA PRÉSIDENTE :

630 Merci monsieur Tremblay. Donc là-dessus, je vous laisse poser votre première question, monsieur Gauthier.

PAR M. DENIS GAUTHIER :

635 En tout cas, moi, les informations que j'ai, c'est différent.

Le GIEC, le groupe intergouvernemental a des rapports là-dessus. Moi, je sais qu'on a dépassé le quatre cents parties par million (400 ppm); l'atteinte à pas dépasser, c'est cinq cents (500 ppm), on augmente de deux point deux (2,2). D'ici 2050, on sera peut-être rendu autour de sept cents (700 ppm). Je sais pas si dans ce temps-là, les soins de santé, je pense qu'ils vont manquer d'argent.

En quantité, si vous voulez savoir à peu près...

645 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Gauthier, je pourrais peut-être vous demander d'en venir à votre question.

PAR M. DENIS GAUTHIER :

650 Oui, je pose la question à la fin. Au niveau des volcans, on produit cinq cents millions de tonnes (500 M t) de gaz à effet de serre. En 1956, au niveau industriel, gaz, pétrole, charbon, ça représente six milliards de tonnes (6 G t) en 1956. Aujourd'hui, on est rendu à trente milliards de tonnes (30 G t) qu'on envoie dans l'atmosphère.

655 Je demeure de l'autre côté du fleuve, moi, là, puis je suis très inquiet de ça. J'ai cinq (5) petits-enfants, il faudrait pas leur annoncer de se préparer à la sixième extinction, parce qu'on n'a rien fait!

660 Ma question est la suivante, pourquoi qu'on virerait pas tout simplement comme l'Ontario, et bien des places en Europe, sur l'énergie solaire? Il y a des subventions qui se donnent.

Je sais qu'ils ont des contrats, eux autres, de vingt (20) ans, des cultivateurs sur des terres, au niveau des fermes, ils installent des panneaux solaires. Il y a des champs qui sont pas utilisés, ils installent des systèmes de niveau solaire, et qui sont rentables, c'est rentable au bout de sept (7) ans. Ça veut dire qu'ils ont treize (13) ans gratuit.

PAR LA PRÉSIDENTE :

670 Monsieur Gauthier, vous êtes en train de nous faire une série de suggestions qu'il serait préférable...

PAR M. DENIS GAUTHIER :

675 Bien, la question est la suivante : pourquoi ne pas copier l'Ontario, la province qui est si proche?

PAR LA PRÉSIDENTE :

680 Moi, je vous suggérerais, monsieur Gauthier, d'élaborer ça dans le mémoire que vous viendrez nous présenter. Je peux transférer la question à monsieur Michon, mais c'est pas vraiment une question, c'est plus une affirmation. Monsieur Michon.

PAR M. PIERRE MICHON :

685 Je tiens quand même à préciser qu'on parle de gaz à effet de serre alors qu'au départ, c'était l'ozone. On a expliqué que le CH₄, le méthane ne produit pas d'effets sur l'ozone comme tel, sur la couche d'ozone.

690 Par contre, on reconnaît son rôle comme gaz à effet de serre, puis je vais laisser monsieur Tremblay compléter sur cet aspect-là aussi qu'on avait précisé cet après-midi.

PAR LA PRÉSIDENTE :

695 Monsieur Tremblay.

PAR M. MARTIN TREMBLAY :

700 Bien en fait, la précision que j'avais à apporter, c'est tout simplement que le méthane, c'est un gaz important, il a un effet de serre important, puisque c'est ça, on reconnaît, selon les facteurs d'émissions, qu'il y aurait vingt et une (21) fois le potentiel de réchauffement de molécules de CO₂, selon le Règlement sur les facteurs d'émissions qu'on utilise au ministère.

PAR LA PRÉSIDENTE :

705 Monsieur Gauthier, auriez-vous une deuxième question?

PAR M. DENIS GAUTHIER :

710 C'est un petit peu le même domaine. En tout cas, je sais que dans la période du Permien il y a deux cent cinquante millions (250 M) d'années quand il y a eu la cinquième extinction, le trapps de Sibérie, c'est ça qui a brûlé le bois, le carbone, c'est du CH₄, méthane, le H₂S, sulfure

715 d'hydrogène. Ça a détruit la couche d'ozone, ça a détruit quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de toute
vie sur Terre. Ça a pris dix millions (10 M) d'années avant que la vie revienne sur Terre.

Je vous remercie beaucoup monsieur.

720 **LOUIS-PATRICE BESSETTE**

PAR LA PRÉSIDENTE :

J'inviterais maintenant monsieur Louis-Patrice Bessette à venir nous poser ses questions.

725 **PAR M. LOUIS-PATRICE BESSETTE :**

Bonsoir madame Grandbois.

730 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir monsieur Bessette.

735 **PAR M. LOUIS-PATRICE BESSETTE :**

Ma question est la suivante! C'est quoi la principale ou les principales différences entre
740 toutes les questions qu'on se pose aujourd'hui, donc entre le projet Stolt et le projet Rabaska qui a
fait l'objet d'un BAPE en 2007? En dehors du fait que ce projet-là, Rabaska, c'était de l'importation,
puis qu'aujourd'hui, on parle probablement d'exportation, en dehors de ça, ce serait quoi les
différences?

PAR LA PRÉSIDENTE :

745 Merci monsieur Bessette. Donc je vais laisser l'occasion à monsieur Brosseau de répondre.

PAR M. RICHARD BROUSSEAU :

750 Oui madame la Présidente. Pour répondre à monsieur Bessette, la plus grande différence
entre les deux (2) projets, c'est l'ampleur des projets, dans la capacité de production, dans la
capacité d'entreposage, dans la grosseur des petits navires, des navires méthaniers utilisés pour le
transport et la destination qui est destinée directement à des clients qui veulent faire une

transformation chez eux, éliminer des produits comme le mazout, le diesel pour les remplacer par le gaz naturel.

755 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci monsieur Brosseau. Est-ce qu'il y a un des représentants qui souhaiterait ajouter à ça? Oui monsieur Michon.

760 **PAR M. PIERRE MICHON :**

Effectivement, la distinction, c'est que c'est une unité de gazéification. L'objectif, c'était d'alimenter le réseau.

765 Dans ce cas-ci, on parle de fournir du gaz là où il n'y a pas de réseau. C'est quand même des distinctions importantes.

770 Puis c'est les dimensions effectivement qui font la différence. Dans le cas de Rabaska, on construisait un nouveau quai, un nouveau terminal, des navires de cent trente mille mètres cubes (130 000 m³), deux (2) réservoirs de cent trente mille mètres cubes (130 000 m³) chacun.

Donc c'était une autre dimension.

775 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci monsieur Michon. Monsieur Bessette, avez-vous une autre question?

PAR M. LOUIS-PATRICE BESSETTE :

780 Mais à ce moment-là, il doit quand même subsister dans le rapport du BAPE de Rabaska des choses qui pourraient vous être intéressantes, est-ce que vous allez pouvoir le consulter, ce rapport-là – je vais faire la joke – dont vous avez les droits d'auteur?

785 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

C'est sûr que c'est une lecture obligée, ça va de soi. Merci monsieur Bessette.

PAR M. LOUIS-PATRICE BESSETTE :

790 Merci.

MARC BRULLEMANS

PAR LA PRÉSIDENTE :

795

Monsieur Brullemans.

PAR M. MARC BRULLEMANS :

800

Bonsoir.

PAR LA PRÉSIDENTE :

805

Bonsoir monsieur Brullemans.

PAR M. MARC BRULLEMANS :

810

Dans un, on appelle ça un White paper de l'International Council on Clean Transportation en 2013, on peut voir un graphique. Peut-être que vous ne le voyez pas de loin, mais il y a certains points qui sont au-dessus d'une ligne.

815

Le graphique montre que l'empreinte carbone des navires méthaniers est pire quand ils utilisent le méthane que le bunker lourd si l'analyse du cycle de vie montre des fuites de méthane qui sont supérieures à cinq pour cent (5 %).

Et comme je vous ai montré, il existe des cas où c'est supérieur à cinq pour cent (5 %).

820

Qu'en sera-t-il des navires de Stolt lorsqu'ils vont être remplis de gaz à Bécancour, donc ça va être du gaz nord-américain nécessairement, est-ce qu'ils vont rouler avec du bunker ou du gaz naturel?

Ils vont avancer avec quel carburant? Du bunker ou du gaz naturel?

PAR LA PRÉSIDENTE :

825

Merci monsieur Brullemans. Monsieur Brosseau.

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

830

Les navires méthaniers vont fonctionner au gaz naturel liquéfié avec les gaz d'évaporation.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur Brosseau. Monsieur Brullemans.

835

PAR M. MARC BRULLEMANS :

Elles n'ont pas été tenues compte dans l'analyse qu'on a entendue cet après-midi de (S&T)², ces émissions-là?

840

PAR LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Brosseau, mais ça va rouler au gaz naturel liquéfié, moi, ma compréhension, c'est que ça a été considéré dans l'analyse de cycle de vie, mais pouvez-vous nous le confirmer? Donc monsieur O'Connor.

845

BY Mr. DON O'CONNOR:

Madame President, the high methane slip from the engine is function of the type of engine that is used to propel the ship, and in the LCA Study, we looked at a sensitivity case that had high methane slip as well as a case that had low methane slip. So it's relatively easy to apply after treatment to the ships to reduce the methane emissions if you have the type of engine that has a lot of methane that goes through it.

Madame la Présidente, les fuites de méthane fonctionnent dépendamment de l'engin qui est utilisé pour propulser le bateau, et nous avons regardé dans les cas de sensibilité, avec autres fuites de méthane ou basses fuites de méthane, sont très faciles après un traitement au navire de réduire les émissions de méthane, si vous avez le genre d'engin qui utilise ça pour la propulsion.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Je voudrais juste bien comprendre. Donc vous dites que vous avez examiné, vous avez fait une analyse de sensibilité pour voir, bon, avec des équipements très performants qui réduiraient les émissions, et puis une situation moins performante, est-ce que c'est bien ce que vous venez de dire, dans le cas des méthaniers qui sont propulsés au gaz naturel liquéfié?

850

BY Mr. DON O'CONNOR:

One of our pathways has LNG being used in a ferry and for that scenario, we used a low methane slip as a base case, so we did a sensitivity analysis of the emissions with a high methane slip for that application. For the transport of the LNG, we used a low methane slip in the base, in the case for that.

Nous avons fait, une de nos façons, c'est dans un traversier, le GNL est utilisé, et dans ce scénario, nous avons vu à basse émanation de méthane et aussi pour cette application, et avec un haut échappement de méthane, alors pour le transport de GNL, nous utilisons avec une basse fuite de méthane.

855 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

OK. Merci monsieur O'Connor.

860 **PAR M. RICHARD BROUSSEAU :**

Madame la Présidente, monsieur Torkildsen ajouterait un commentaire.

PAR LA PRÉSIDENTE :

865 Monsieur Torkildsen.

BY Mr. BJORN TORKILDSEN:

Madame la Présidente, I would like to add that these ships will be new builds, so there will be new engines, new types of engines and for the most modern engines running on natural gas, the methane slip is very low compare to what's the average number used in studies.

Madame la Présidente, j'aimerais ajouter aussi que ces navires seront des navires neufs, de nouveaux engins, et les engins les plus modernes qui fonctionnent sur le gaz naturel. Les échappements de méthane sont beaucoup plus bas que ce que nous avons actuellement.

PAR LA PRÉSIDENTE :

870 Merci monsieur Torkildsen.

Monsieur Brullemans, votre deuxième question.

PAR M. MARC BRULLEMANS :

875 Oui. Hier, je parlais des projets de liquéfaction et de port méthanier et Grassy Point, il y en a un à Terre-Neuve et il y en a un autre en Colombie-Britannique.

880 Dans celui de la Colombie-Britannique, c'est un promoteur australien, Woodside qui prévoit des émissions de sept point vingt-cinq mégatonnes (7,25 Mt) de CO₂, d'équivalent CO₂ annuellement, pour une usine d'une capacité de vingt mégatonnes (20 Mt). Évidemment, elle est plus importante.

885 Mais l'usine utilise à peu près les mêmes procédés que Stolt. Donc si on prend une règle de trois, comment peut-on expliquer que la compagnie Stolt a un bilan de GES douze (12) fois meilleur – parce que là, je me fie aux chiffres de trente et un mille tonnes (31 000 t), il y a quelque chose, quand tu fais la règle de trois – comment est-ce possible, sur un plan fondamental ou technologique, d'avoir un facteur de douze (12) de différence, douze (12) fois moins d'émissions de GES que les autres entreprises?

890 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Brosseau, est-ce que vous pourriez nous résumer peut-être les points qui pourraient peut-être expliquer la meilleure performance au niveau du projet de Stolt?

895 **PAR M. RICHARD BROSSEAU :**

Madame Lachapelle, madame la Présidente.

900 **PAR Mme LINA LACHAPELLE :**

905 Oui, en fait, c'est une bonne question. On a regardé les études qui ont été faites de différents projets en Colombie-Britannique notamment, il y a plusieurs mégaprojets, et il y a une particularité, en fait une différence fondamentale entre les projets à grande échelle et les projets à petite échelle comme ceux de Stolt LNGaz.

905 C'est la possibilité, dans les projets à petite échelle, de pouvoir utiliser des moteurs électriques plutôt que des turbines à gaz pour produire l'énergie nécessaire à différents moteurs.

910 Et dans le cas de Stolt LNGaz, sur cinquante mégawatts (50 MW), il y en a trente-deux mégawatts (32 MW) qui sont des moteurs électriques qui sont nécessaires, qui sont mus par électricité plutôt que turbines à gaz. C'est la principale différence.

PAR LA PRÉSIDENTE :

915 Est-ce que vous auriez autre chose à rajouter là-dessus? Ça fait le tour de la question de votre côté?

PAR Mme LINA LACHAPELLE :

920 Oui. Par contre, j'aimerais juste ajouter que j'ai pas vérifié dans le cas de Grassy Point, celui-là en particulier.

PAR M. MARC BRULLEMANS :

925 C'est ça. Dans le cas de Grassy Point, il n'y a pas de centrale au gaz. C'est de l'électricité hydroélectrique.

PAR LA PRÉSIDENTE :

930 Donc monsieur Brullemans, je pense que ça fait le tour de la deuxième question, merci.

PAR M. MARC BRULLEMANS :

935 Ça va être le prochain tour.

BERNARD DELISLE

940 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Donc j'inviterais monsieur Bernard Delisle à s'avancer.

Bonsoir monsieur Delisle.

945

PAR M. BERNARD DELISLE :

950 Bonsoir. Écoutez, d'abord je voulais vous remercier d'avoir tenu des audiences publiques, parce que je suis content que ça ait lieu. Malheureusement, mon emploi du temps est fort chargé, puis j'ai manqué les débats d'hier, je m'en excuse.

Moi, j'avais assisté à la réunion de la compagnie où on nous avait donné quelques informations, puis ce soir, je voulais revenir sur un point qui me préoccupe particulièrement.

955 J'habite en face, à Champlain, et puis il avait été question, madame Lachapelle, du bruit, et puis vous nous avez, si je me rappelle bien, informés que vous aviez choisi, pour le refroidissement, la liquéfaction du gaz, vous aviez choisi entre un système à base d'eau ou sinon, un refroidissement par air.

960 Puis vous sembliez privilégier le refroidissement par air. Puis vous nous avez dit que le bruit au maximum ne serait qu'un décibel (1 dB), ce qui paraît très peu.

965 Je dois dire que j'ai l'expérience, pour habiter en face, de l'usine ABI. À plusieurs reprises, des gens du ministère sont venus pour essayer d'arranger les choses, c'est un bruit qui est extrêmement dérangeant. C'est un bruit qui sert, si j'ai bien compris, à dépeussier l'usine, puis c'est vraiment incommodant pour le voisinage. C'est un bruit qui est intense, qui est souvent persistant. Ils ont eu beau mettre des déflecteurs ou des choses comme ça, ça reste quand même important.

970 Et puis j'aimerais savoir, bien, si vous pouvez nous expliquer brièvement qu'est-ce qui vous assure que le bruit ne sera que d'un décibel (1 dB). Est-ce que c'est un bruit dans une moyenne, c'est une crête de bruit, une médiane?

975 Je dois dire qu'un décibel (1 dB) pour refroidir des masses de gaz aussi importantes, de plusieurs degrés, ça me paraît quand même difficile à croire. J'aimerais ça être rassuré ce soir, parce que je dois dire que c'est quand même assez pénible, ABI, l'usine en plus, on apprenait ce soir-là que vous l'avez approchée de cinq cents mètres (500 m) plus près de la berge, elle va être beaucoup plus près de la berge qu'en fait l'usine ABI.

980 Moi, c'est sûr que je pensais que le bruit était plus amorti lorsqu'on était moins près des surfaces d'eau ou des surfaces où le bruit diffuse beaucoup. En plus, je voulais savoir si vous aviez considéré aussi le fait que comme le port s'ensable régulièrement et que depuis vingt (20) ans, on a le bruit des bateaux qui viennent avec leur grue creuser le lit du port plusieurs semaines par été, alors je vous dis que c'est intense et extrêmement désagréable. Il faut garder les fenêtres fermées souvent.

990 Bref, en tout cas, si vous m'assurez que ça va n'être que d'un décibel (1 dB), bien, j'en serai bien fort heureux, mais je dois dire que je suis un peu inquiet, puis je me demande si vous avez une méthodologie qui vous permet encore une fois de réaffirmer ce que vous avez dit lors de cette réunion-là.

Parce que si le bruit, par exemple, je vais vous donner un exemple...

PAR LA PRÉSIDENTE :

995

Monsieur Delisle, peut-être, je pense...

PAR M. BERNARD DELISLE :

1000

Bien je veux dire, en tout cas, je voudrais savoir si le bruit va être d'un décibel (1 dB), si c'est vrai. Puis deuxièmement, est-ce que c'est un décibel (1 dB) en comparaison du bruit déjà qu'on endure? Parce que si c'est un décibel (1 dB) plus le bruit qu'on endure, bien, ça fait le bruit en double.

1005

Alors j'aimerais bien avoir vos explications.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1010

Merci monsieur Delisle. Monsieur Brosseau.

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

Madame Lachapelle, madame la Présidente.

1015

PAR Mme LINA LACHAPELLE :

Alors pour répondre à cette question-là, tout d'abord, lorsqu'on dit un décibel (1 dB), ce n'est pas l'émission sonore de l'usine.

1020

Ce qu'on a mentionné dans l'étude d'impact et également lors de la présentation à Champlain, c'est qu'il allait y avoir une augmentation d'un décibel (1 dB) au point de mesure qui a été pris à Champlain. Je crois que c'était sur la rue des Oblats, donc qui est la rue, je crois, la plus près du fleuve. Alors ça, c'est la première chose à mettre en perspective.

1025

C'est pas des émissions d'un décibel (1 dB), mais bien une augmentation d'un décibel (1 dB).

1030

Dans les calculs, dans la façon dont c'est fait, on prend des mesures de niveau de bruit ambiant aux récepteurs les plus sensibles. Les récepteurs les plus sensibles dans ce cas-là sont les résidences les plus près, soit de l'usine de liquéfaction ou du quai où il peut y avoir des

activités. C'est pourquoi on a choisi la résidence sur la rue des Oblats. Puis il y avait deux (2) autres résidences à l'intérieur du parc industriel.

1035 On prend le niveau de bruit à l'aide d'un appareil de mesure, un sonomètre. Il y a des mesures horaires qui sont faites et également des stations vingt-quatre (24) heures qui sont installées aux trois (3) points de mesure.

1040 Par la suite, on a donc la moyenne pondérée sur vingt-quatre (24) heures. Et on ajoute une pénalité de dix décibels (10 dB) durant la période nocturne pour tenir compte que le bruit est plus dérangeant la nuit.

Donc on a une mesure initiale de X décibels, on ajoute dix (10 dB) pour toujours demeurer dans l'approche conservatrice de pire cas.

1045 Donc on prend la mesure de bruit, on ajoute le dix décibels (10 dB) pour la période nocturne et ensuite, on fait des calculs en évaluant le niveau de bruit projeté par les équipements futurs de l'installation, en ayant identifié les différentes sources de bruit.

1050 Et ensuite, par calculs de dispersion acoustique, on ajoute le niveau de bruit projeté au niveau de bruit ambiant et on a le calcul, donc le bruit ambiant projeté qui est le niveau de bruit anticipé une fois l'usine en installation, et on peut comparer avec le niveau de bruit mesuré lors de la campagne de mesures. Et c'est là qu'on a vu qu'il y avait un décibel (1 dB) de différence qui est un impact faible.

1055 Par rapport à ça, on a regardé un petit peu plus parce qu'on savait qu'il y avait des préoccupations, puis je voulais m'assurer des différentes sources de bruit. Comme vous avez mentionné, il y a effectivement les aérorefroidisseurs sont des sources de bruit, mais c'est des sources qu'il est relativement facile de contrôler au niveau de la conception.

1060 C'est difficile de faire ce que j'appelle du «retrofit», des modifications après installation, c'est beaucoup plus compliqué. Par contre, si c'est bien conçu puis bien spécifié, s'il y a un ingénieur en acoustique qui regarde ces équipements-là et qui s'assure qu'ils sont bien spécifiés, on va pouvoir obtenir les niveaux sonores adéquats.

1065 Puis il y a une précision que je tiens à faire qui est quand même assez importante, c'est que dans l'évaluation du niveau sonore, on a considéré différentes sources qui sont au tableau 7.6 de l'étude. Il y en a une qui a été considérée qui était un méthanier, un navire en chargement ou en attente à la jetée et on a considéré le niveau de bruit comme étant, je crois que c'est une des sources les plus élevées de l'usine, cent seize décibels (116 dB) qui est généré par cette source-là.

1070

Et c'est la source qui influence le plus le bruit à Champlain, parce que le point de cette résidence-là est le plus près du quai. Donc comme c'est la source avec le plus haut niveau de puissance acoustique et qu'elle est le plus près de la résidence, c'est ce qui influence le plus.

1075 Alors je me suis interrogée sur le cent seize décibels (116 dB), et on a vu qu'on a pris une mesure qui provenait d'un super méthanier et qui est pas du tout, qui est beaucoup plus élevé que ce qu'on peut s'attendre d'un méthanier plus petit, et c'est très facile de contrôler cette source-là en ajoutant en silencieux.

1080 On pourrait gagner facilement vingt décibels (20 dB) de réduction, qui ferait qu'on s'attendrait à ne pas avoir d'augmentation sonore de l'autre côté de Champlain.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1085 Vous avez donc mentionné deux (2) éléments intéressants. Vous avez mentionné un silencieux, est-ce que c'est sur la génératrice? Un silencieux sur quoi?

PAR Mme LINA LACHAPELLE :

1090 Sur la génératrice du bateau.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1095 Bon. Donc c'est quelque chose, donc vous mentionnez que c'est une possibilité.

Vous avez mentionné aussi la possibilité d'avoir une meilleure conception pour les aéroréfrigérateurs?

PAR Mme LINA LACHAPELLE :

1100 En fait, pas seulement pour les aéroréfrigérateurs, mais de bien spécifier au niveau de l'ingénierie détaillée que toutes les sources sonores importantes de l'usine, on doit y porter attention et s'assurer de ne pas dépasser les niveaux qui ont été mentionnés à l'étude d'impact, sans quoi on ne pourra pas – en fait on ne pourrait pas respecter ce qui a été mentionné dans
1105 l'étude d'impact.

Et puis il manquait peut-être une partie à ma réponse, comment on fait pour s'en assurer! C'est qu'on va faire des mesures de bruit, il y a un suivi qui va être fait lorsque l'usine va être en exploitation.

1110

Mais ce qui va assurer davantage qu'on puisse s'assurer qu'il n'y a pas d'impact sonore, c'est d'avoir un ingénieur en acoustique qui suit de façon assez stricte au niveau des spécifications des différents équipements et qu'on s'assure que ce soit respecté dans la conception et dans l'achat des équipements.

1115

PAR LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Brosseau, est-ce que je peux comprendre que de la part de la direction de Stolt LNGaz, qu'il y a donc un engagement de mettre en place, au niveau de la conception, en fait l'ensemble des mesures qui pourrait maximiser, enfin réduire, pas maximiser mais plutôt réduire les possibilités, réduire le niveau de bruit? Y compris les éléments mentionnés par madame Lachapelle?

1120

PAR M. RICHARD BROUSSEAU :

Oui, c'est un désir de l'entreprise de minimiser le plus possible notre impact sur nos voisins, et c'est une considération qu'on a eue lorsque l'on a fait une porte ouverte à Champlain pour parler du projet, des rencontres aussi avec les autorités municipales qui nous avaient déjà soulevé ce problème-là. Et c'est une problématique à laquelle on va porter une attention particulière.

1125

1130

PAR LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Semotiuk, voulez-vous ajouter?

BY Mr. RODNEY SEMOTIUK:

Thank you, Madame President. One of the things I am quite proud of is our project, the first project, as I understand, that actually made the effort to go visit with the community of Champlain and we did that with the open house but we also met with the mayor and the elected officials also ahead of that to understand, you know, the concerns of the people living in Champlain. They are on the other side of the river in Mauricie, they may not see the economic benefits but they are the closest to the jetty, to the working part of the river and, you know, we wanted to understand their concerns.

Merci madame la Présidente. Une des choses aussi auxquelles je suis vraiment fier, c'est que notre projet, c'est le premier projet qui a pris l'effort d'aller rencontrer les communautés de Champlain, et on a fait ça personnellement avec la porte ouverte. On a rencontré le maire et les élus avant cela pour pouvoir comprendre les inquiétudes des gens sur Champlain, de l'autre côté du fleuve. Peut-être qu'ils ne voient pas les avantages économiques, mais ils sont les plus près de la jetée de l'autre côté de la rivière, et nous voulions vraiment comprendre leurs préoccupations.

So, you know, we are committed, as monsieur Brosseau mentioned, to the sound and similarly, we are committed to the light pollution because we also understand, within the community, the importance of the observatory and that was another commitment that we made with respect to the plant, the type of lighting, how the lighting is engineered, you know, we are very concerned to minimize any burden or light pollution so that we don't do anything to impact the observatory.

Nous sommes vraiment engagés, comme monsieur Brosseau l'a mentionné, au bruit, et de la même façon, nous nous sommes engagés aussi à la pollution de la lumière à cause de l'observatoire dans la communauté, ça aussi, c'était un autre engagement par rapport au plan, le genre de lumière, de la façon que les ingénieurs fassent ça pour minimiser l'émission de lumière, afin de ne pas faire un impact à l'observatoire.

1135

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur Semotiuk.

1140

Monsieur Delisle, vous aviez une longue première question, donc vous avez le droit à une deuxième, mais il faudrait qu'elle soit plus courte.

Je m'excuse, monsieur Delisle, j'ai mon collègue qui aurait une petite question avant que je vous laisse poursuivre.

1145

PAR LE COMMISSAIRE :

C'est sur le même sujet, pour la question du bruit.

1150

Peut-être juste pour une information pour valider, dans l'étude d'impact, on a une figure qui nous montre les isophones à partir des installations. Je veux juste m'assurer que la carte tient compte du fait qu'il y a un méthanier. On a l'impression que la source vient de l'usine et que le méthanier serait peut-être pas nécessairement là au niveau de la carte des isophones.

1155

Juste nous assurer que cette carte-là tient apparemment compte le fait qu'il y a un méthanier en chargement. C'est la carte 7.2, elle a été corrigée dans un errata. Nous, c'est le document 5.1, donc c'est l'addenda numéro B pour vous. Dans les annexes.

1160

C'est dans un feuillet errata, il y a une carte 7.2 qui a été corrigée.

J'espère que je vous donne le bon document.

PAR Mme LINA LACHAPELLE :

1165 Oui. Le niveau sonore qui a été montré sur la carte, c'est spécifié dans le texte que ça n'inclut pas le méthanier à la jetée. Par contre, dans le calcul, on a tenu compte de ça pour évaluer l'impact sonore.

PAR LE COMMISSAIRE :

1170 Donc les tableaux, eux, tiennent compte du méthanier, mais pas la figure?

PAR Mme LINA LACHAPELLE :

1175 Voilà.

PAR LE COMMISSAIRE :

1180 OK, parfait. Peut-être un autre point. C'est que dans l'étude d'impact, on comprend aussi que le chargement va durer environ dix (10) heures pour un méthanier. Là, on n'a pas la fréquence des bateaux qui vont arriver. Est-ce qu'il pourrait arriver une situation où ce qu'il y a un méthanier en attente au centre, dans le milieu du chenal, qui attend qu'un bateau quitte pour qu'il puisse venir s'installer pour le chargement?

1185 Est-ce qu'une situation comme ça peut arriver où est-ce qu'on a un bateau en attente dans le milieu du fleuve?

PAR Mme LINA LACHAPELLE :

1190 C'est une question que je préférerais, je demanderais peut-être aux gens du parc industriel de répondre, parce que la réponse, c'est plausible, mais je ne sais pas. Il faudrait vérifier avec le Parc.

PAR LE COMMISSAIRE :

1195 Monsieur Veillette, est-ce que c'est des choses qui arrivent fréquemment?

PAR M. MAXIME VEILLETTE :

1200 Monsieur le Commissaire, c'est des choses que nous, contrairement à beaucoup d'autres ports, on minimise; ça arrive vraiment très peu fréquemment qu'à Bécancour, il y ait des bateaux qui sont en attente.

1205 On a un taux d'occupation qui est très bas comparativement à d'autres quais ailleurs au Québec. On a des taux d'occupation qui sont autour de trente-cinq pour cent (35 %).

1210 Donc on réussit généralement toujours à s'assurer qu'il n'y ait pas de gens en attente, de bateaux en attente. Puis ça, nous autres, c'est une préoccupation pour nos clients avant tout, mais effectivement aussi pour le bruit.

Et l'autre aspect que je pourrais dire, ça a été mentionné par les gens de Stolt LNGaz, on est à regarder aussi de rajouter un quai de chargement pour les liquides, un autre quai à B3, soit pour les produits de Stolt LNGaz ou les produits des autres utilisateurs qui ont des liquides à faire.

1215 Et ça, c'est aussi dans le but de toujours éviter qu'il y ait des bateaux qui soient en attente.

Donc on fait des gros efforts de ce côté-là.

1220 Puis tantôt, j'aurais peut-être aimé ajouter des choses, lorsque monsieur a parlé du dragage. Nous, on fait du dragage pour nos installations, puis je tenais quand même à mentionner qu'on a une grosse préoccupation pour le bruit de ce côté-là.

1225 Nous autres, le dragage que nous, on fait, la Société du parc, on s'assure de le faire le plus tard possible dans la saison pour éviter que les fenêtres des gens soient ouvertes. C'est déjà une première chose qu'on fait. Cette année, il a été fait au début octobre.

1230 Et il y a aussi le fait que dans nos contrats, c'est spécifiquement demandé que ce soit fait de préférence de jour. Donc c'est juste que si à la fin du contrat, il arrive des étapes où ils peuvent pas, en raison des conditions climatiques, travailler, bien là, ils peuvent faire des fois des «shifts» de soir pour terminer à temps. Mais la demande est clairement de le faire de jour autant que possible. Nous autres, de ce côté-là, on fait ça.

1235 Maintenant, il y a du dragage qui se fait plus près de Champlain, il y a celui pour le chenal du fleuve dans lequel on n'a aucun contrôle. Et peut-être plus Transports Canada pourra, je sais pas, mais pourrait peut-être être le plus apte à répondre à ça.

PAR LE COMMISSAIRE :

1240 Parce que vous avez soulevé la question des travaux durant le jour, du côté du promoteur, je pense que vous, votre intention, c'est de faire les travaux pendant le jour aussi, de sept heures (7 h) à dix-neuf heures (19 h), si je ne me trompe pas.

1245 Par contre, il y a un deux (2) semaines de travail où il y a du coulage qui va se faire vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24) sept (7) jours par semaine, si je ne me trompe pas.

1250 Est-ce qu'il y a des mesures qui vont être mises en place pendant cette période-là en particulier pour limiter, si on veut, les nuisances?

PAR Mme LINA LACHAPELLE :

1255 Oui, bien, notamment par rapport à l'éclairage, puis ça, c'est une chose qu'on n'avait pas pensé et qu'on va devoir inclure aux devis suite à la consultation qui a eu lieu à Champlain où on nous a mentionné qu'une source de dérangement, c'était d'avoir l'éclairage vers l'autre rive lors de travaux de construction. Et ça, j'avoue, on n'avait pas mentionné ça dans l'étude.

1260 Alors on l'a pris en note dans le compte rendu de la consultation, et ça va faire partie du cahier de charges pour les travaux. Donc de s'assurer que l'éclairage soit vers les installations plutôt que vers le fleuve.

1265 Et concernant le bruit, les activités vont se limiter durant les périodes de jour sauf, comme vous l'avez mentionné, pour la coulée de béton. Alors la coulée de béton, il n'y aura pas beaucoup d'activités sur le chantier comme tel, il n'y aura pas de machinerie d'enfonçage de pieux; c'est vraiment la coulée de béton comme telle qui n'est pas très bruyante. Par contre, il y aura de la circulation pour amener la bétonnière. C'est à peu près une bétonnière à l'heure durant cette période-là qui va circuler donc de jour comme de nuit pendant quatorze (14) jours, pour ne pas interrompre la coulée en continu.

PAR LE COMMISSAIRE :

1270 Mais est-ce que vous prévoyez un plan de communication avec les citoyens pour avertir de cette période-là, pour justement limiter, à tout le moins communiquer l'information pour que les gens soient au courant qu'il va y avoir des travaux à ce moment-là?

PAR Mme LINA LACHAPELLE :

1275 Oui. Le plan de communication, en fait, va être établi avec le comité de suivi qui va être mis sur place, mis de l'avant lors du début des travaux de la construction.

PAR LE COMMISSAIRE :

1280 Merci.

PAR Mme LINA LACHAPELLE :

1285 Ça va être le mode privilégié pour communiquer, puis si le comité fait des suggestions de communiquer différemment, ce sera pris en compte par Stolt.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1290 Juste avant que je vous redonne la parole, monsieur Delisle, je voudrais faire un autre petit ajout à votre commentaire ou votre question sur la question du dragage!

Monsieur Veillette, Bécancour, c'est un port en eau profonde. Je crois que dans le chenal, on parle de onze mètres (11 m), est-ce que c'est la même profondeur au quai?

1295

PAR M. MAXIME VEILLETTE :

C'est à toutes fins pratiques la même profondeur, un petit peu plus élevé, mais techniquement, les mêmes bateaux peuvent passer dans le chenal et chez nous.

1300

PAR LA PRÉSIDENTE :

Et les méthaniers qui feraient le transport du gaz naturel liquéfié ont des tirants d'eau quand même nettement en dessous de ça, ceux qui sont envisagés, est-ce qu'il pourrait y avoir un impact sur l'importance ou le nombre d'opérations de dragage que vous pourriez avoir à mener, vous, ou qui pourraient devoir être menées dans le chenal?

1305

PAR M. MAXIME VEILLETTE :

Non, il n'y aurait aucun impact de ce côté-là. Écoutez, de mémoire, dans les vingt (20) dernières années, on a toujours eu une fois par année, sauf une année qu'on a sauté une année, donc c'est pas quelque chose qui peut être variable. La durée est la même, la quantité de sédiments ne changera pas de façon significative.

1310

On a récemment des réductions d'utilisation au quai, donc c'est des choses qui vont venir balancer, somme toute, la quantité de bateaux; ça devrait pas avoir d'impacts sur la quantité de sédiments qui vont être déposés dans le fond et donc sur la durée du dragage.

1315

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur Veillette.

1320

PAR LE COMMISSAIRE :

1325 Monsieur Veillette, est-ce qu'il existe – bien, ça existe sûrement – une carte du chenal, est-ce que vous, vous avez ça en votre possession ou s'il faut que je demande à Transports Canada? Vous en avez une?

PAR M. MAXIME VEILLETTE :

1330 En fait, nos cartes du parc industriel, on a normalement un tracé. Je sais pas à quel point il est précis, mais on a un tracé où se retrouve le chenal, puis c'est quand même beaucoup plus proche. Je peux vous en fournir une copie, absolument.

PAR LE COMMISSAIRE :

1335 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1340 Mon collègue vient de me faire penser à quelque chose! Le chenal, est-ce qu'il est à peu près dans le milieu, si on part de la pointe de la jetée de Bécancour, on a un point deux kilomètre (1,2 km) jusqu'à Champlain, plus ou moins, enfin jusqu'à la rive nord, le chenal, est-ce qu'il est à peu près au milieu ou est-ce qu'il est plus près de Bécancour ou plus près de Champlain?

PAR M. MAXIME VEILLETTE :

1345 Madame la Présidente, si vous me laissez juste deux (2) secondes, j'ai une carte dans mon sac et j'aurais l'information pour vous à l'instant même.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1350 Parfait, vous nous reviendrez un petit peu plus tard là-dessus. Merci monsieur Veillette.

1355 Donc monsieur Delisle, on vous revient, avez-vous une deuxième question?

PAR M. BERNARD DELISLE :

1360 Je savais pas qu'il y aurait les autorités du port, mais je voudrais juste vérifier, on vit l'expérience du bruit et tout ça, je suis bien étonné qu'en vingt (20) ans, je sais pas avec qui on sous-contracte dans le chenal, puis je sais pas qui a le droit de faire quoi, ou c'est le plus bas soumissionnaire, mais en tout cas, je peux vous dire que la machinerie fait un tapage d'enfer. J'ai

1365 toujours été étonné qu'on n'ait pas pu mettre un silencieux à ces machineries-là rouillées qui font un bruit épouvantable.

Puis encore une fois, ABI, c'est déjà dérangeant. En tout cas, si madame Lachapelle m'assure qu'il y aura aucune augmentation du bruit, bien, je vais être bien soulagé.

1370 Comme je dis, à mon avis, c'est pas tellement les bateaux, je peux pas dire que c'est les bateaux qui dérangent, mais la ventilation de ABI, c'est un bruit de crête qui est sourd mais qui est intense. Il y a un déflecteur qui l'envoie à peu près toujours dans la même direction, puis on choisit toujours le fleuve, parce qu'évidemment, c'est un espace plus ouvert, il y a moins d'habitations de l'autre côté, mais je peux vous dire que le bruit, c'est extrêmement intense.

1375 Et puis si c'est un décibel (1 dB), tant mieux, mais en tout cas, je peux vous dire que, en tout cas, avec ABI, on n'a pas réussi, malgré les efforts du Ministère, c'est pénible.

1380 C'est pour ça que j'espère, en tout cas, vous avoir sensibilisés. Puis comme je vous dis, en tout cas, si vous pouvez mettre un déflecteur dans une autre direction, vers les terres, je ne suis pas un ingénieur du bruit, mais j'espère bien que ce sera un peu amorti.

1385 Je suis fort étonné, j'en profite pour le dire, les autorités du port sont peut-être très compétentes, mais en tous les cas, je peux vous dire que pour le bruit du creusage, c'est extraordinairement bruyant.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Delisle, je vais, dans le fond, prendre votre commentaire...

1390 **PAR M. BERNARD DELISLE :**

1395 En tout cas, j'espère que la Commission rappellera aux gens responsables qu'il y a des gens qui vivent en face, qu'on veut bien vivre en bon voisinage, mais on espère que ce sera seulement un décibel (1 dB).

PAR LA PRÉSIDENTE :

1400 Mais monsieur Delisle, je vais prendre votre commentaire, je vais le transformer en question pour les gens de Transports Canada qui sont ici.

Sur la question du dragage dans le chenal, là-dessus aussi, bon alors monsieur Veillette pourra nous revenir et sinon après ça, je demanderais aux gens de Transports Canada de nous

arriver dans la mesure du possible, je suis pas tout à fait sûre qui est responsable de quoi là-dedans.

1405

Monsieur Veillette pour commencer!

PAR M. MAXIME VEILLETTE :

1410

Bien en fait, c'était vraiment la question de la distance du chenal par rapport, je trouve que c'est quand même important dans ce contexte-là.

1415

Le chenal est beaucoup plus près de la rive de Champlain que du quai de Bécancour. Donc on parle sur une distance d'à peu près un point deux kilomètre (1,2 km), à l'œil, je dirais autour, il doit être entre six (600 m) et huit cents mètres (800 m) du quai. C'est peut-être trois cents-quatre cents mètres (300 m-400 m) de la rive de Champlain. Donc effectivement, il est beaucoup plus près.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1420

Merci monsieur Veillette.

PAR M. MAXIME VEILLETTE :

1425

Je peux vous fournir la carte.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1430

Merci monsieur Veillette. Monsieur Bhérer, sur la question de la responsabilité, qui est responsable du dragage du chenal, est-ce que c'est vous, est-ce que c'est la Garde côtière?

PAR M. CHARLES BHÉRER :

1435

C'est la Garde côtière effectivement. Vous pouvez vérifier la gestion des voies navigables sur le site de la Garde côtière canadienne.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1440

OK. Alors la Garde côtière, les gens de la Garde côtière ne sont pas ici, par contre ils font partie de la liste des organisations à qui on a écrit pour mentionner qu'on aurait probablement certaines questions.

1445 Donc sur la base de votre commentaire, la Commission aura certainement une ou des questions à transmettre à la Garde côtière concernant le dragage dans le chenal, parce que c'est quand même, bon, disons en lien, peut-être pas direct, mais en lien direct avec les sujets qu'on discute aujourd'hui.

Donc la question qu'on leur enverra sera dans le site Web du BAPE et leur réponse.

1450 Alors monsieur Delisle, là-dessus, je vous remercie.

PAR M. BERNARD DELISLE :

1455 Je vous remercie.

QUESTIONS DE LA COMMISSION

1460 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Je me permettrais maintenant, avant de passer aux participants qui ont des questions, puis avant la pause, j'aurais moi-même, et mon collègue aussi, quelques questions concernant l'enjeu du transport du gaz naturel, particulièrement par voie maritime.

1465 Donc en première question, ma première question serait pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques! On a constaté que dans la directive du ministère pour l'étude d'impact, la question du transport, donc les enjeux de transport de gaz naturel liquéfié ne faisaient pas partie des éléments qui devaient être couverts dans l'étude d'impact. Il y a sûrement une raison à ça, donc pourriez-vous, monsieur Michon?

PAR M. PIERRE MICHON :

1475 Je vous dirais essentiellement, c'est qu'on construit pas un nouveau quai. C'est la base, si on veut, de l'approche qu'on a eue, et évidemment on regarde le projet dans une perspective où il y a des infrastructures que nous, on aura à autoriser.

1480 Ça inclut les conduites cryogéniques jusqu'au quai, donc c'est cette approche-là qui a été prise, donc pour l'usine, le réservoir et la conduite comme telle, et c'est sur cette base-là qu'on a considéré qu'on avait un intérêt limité.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1485 Merci monsieur Michon. Maintenant, mes autres questions, enfin, j'en aurais une couple pour le promoteur!

1490 Donc la question – vous le mentionnez vous-mêmes dans l'étude d'impact – donc la question du transport du gaz naturel liquéfié faisait pas partie comme telle de l'étude d'impact. Vous avez mentionné certaines démarches déjà entreprises.

1495 Donc même si c'était pas dans l'étude d'impact, je soupçonne que vous avez fait certaines évaluations, que vous avez de l'information sur la question du transport de gaz naturel liquéfié, particulièrement au niveau transport maritime qui est l'aspect avec lequel les gens au Québec sont le moins familiers.

1500 Donc pourriez-vous nous dire un petit peu qu'est-ce que vous avez fait comme évaluation ou qu'est-ce que vous avez comme information en matière, au niveau des éléments transport maritime du gaz naturel liquéfié, puis particulièrement la question de la sécurité de ce transport-là ou des risques technologiques associés à ce type de transport? Monsieur Brosseau.

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

1505 Madame la Présidente, comme on le mentionnait effectivement, on est inscrit volontairement dans le processus TERMPOL. Le processus est enclenché depuis maintenant quelques semaines.

1510 Il y a beaucoup de discussions actuellement sur la planification du travail. Il y a déjà eu une rencontre de démarrage avec Transports Canada il y a quelques mois maintenant. On s'est entendu sur les grandes lignes des travaux à faire et des rapports à déposer auprès de Transports Canada.

1515 Alors il y a, dans les prochaines semaines je pense, très prochainement, une rencontre qu'on appelle HAZID, pour l'évaluation des dangers sur la route maritime. Et subséquemment à ça, bon bien, il y aura possiblement des simulations avec l'Association des pilotes et l'évaluation de risques un peu dans le même principe que l'étude d'impact environnemental l'a fait pour les équipements à Bécancour. La même chose va être faite pour les endroits dangereux par la firme Lloyd's.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1520 Cette évaluation de risques, est-ce qu'elle sera disponible et dans quel horizon?

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

1525 On en a discuté tout récemment, parce qu'on aurait, ça aussi évidemment, ça aurait été
plaisant de les présenter ici. Alors ce qu'on essaie de faire, c'est que d'ici deux (2) ou trois (3) mois
maximum, on aimerait vous présenter un rapport à tout le moins préliminaire, mais préliminaire
avancé, avec des résultats de ces analyses de risques là.

1530 On va essayer de faire le plus rapidement possible. Si on peut faire ça plus tôt, évidemment
on traînera pas pour traîner, c'est à notre avantage de le faire plus rapidement que plus tard.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1535 Bien, on apprécierait. Je pense que ce serait à l'avantage de tous que vous puissiez, même
si c'est préliminaire, en considérant que nous, à la mi-mai, les choses partent à l'impression ou
presque. Donc merci pour ça.

1540 Donc l'évaluation des risques n'est pas faite, je comprends ça, mais sur la base de
l'expérience des gens qui opèrent déjà des bateaux semblables en Norvège et sur la base de vos
connaissances générales, j'aimerais quand même que vous nous disiez qu'est-ce qui peut arriver
de pire, si on peut dire, puis je comprends que vous n'avez pas l'évaluation précise, mais quel est
le type d'événement, d'accident qui peut arriver avec un méthanier, qu'est-ce qui peut arriver de
pire?

1545 Quel genre d'événement est-ce qu'on peut avoir, en comparant, s'il y a lieu, avec un pétrolier,
si ça peut être utile?

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

1550 Capitaine Gavin Brown va répondre à cette question, madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1555 Monsieur Brown.

BY Mr. GAVIN BROWN:

Bonsoir, Madame la Présidente, Monsieur. The worst case scenario for us would always be involving either collision or grounding of tankers. They would be the worst case scenarios which would of course then involve other forms of scenarios, maybe fires or explosions. That would be the worst.

Le pire scénario qui pourrait arriver pour nous serait toujours d'impliquer une collision ou d'être pris dans le sable pour les navires. Ça impliquerait aussi autres formes de scénarios, peut-être des feux ou des explosions. Ce serait le pire cas.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1560 OK. Et si on a un bateau qui s'échoue ou si on a une collision, les conséquences, si ça se traduit par un feu éventuellement, les conséquences, selon l'information disponible, et je comprends que ce sera précisé dans l'étude de risques, mais les conséquences, en termes de radiations thermiques par exemple, peuvent être ressenties, sur la base de l'information que vous avez jusqu'ici, jusqu'à une distance de combien de centaines de mètres? Êtes-vous en mesure de répondre?
1565

BY Mr. GAVIN BROWN:

Madame la Présidente, it is part of the work that we are currently doing with Lloyd's behind me, and we could probably get some figures from them on that. We don't have any at the moment.

Ça fait partie du travail que nous faisons avec Lloyd's présentement. On pourrait obtenir des chiffres d'eux, mais présentement, nous n'en avons aucun.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1570 Je comprends, mais si c'était possible, s'il y a certaines informations qui effectivement peuvent nous être envoyées, certaines de ces données-là, avant le document préliminaire, ce serait utile.

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

1575 On fera ça avec plaisir, madame la Présidente, de vous faire parvenir le plus rapidement possible quelque chose qui donne une idée à tout le moins générale des incidences.

1580 Mais aussi, si vous voulez, on a monsieur Terence Wells de la compagnie, de la firme Lloyd's qui est spécialisé dans ce genre d'analyses là, à qui vous pouvez aussi adresser des questions. Monsieur Wells.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1585 Si vous voulez vous avancer.

BY Mr. GAVIN BROWN:

Excuse me one minute before Lloyd's speaks. All crews – we presently have chemical tankers, a very large fleet of chemical tankers which are equally if not more dangerous than the LNG. In fact, in my experience, I would say more dangerous.

Our crews are highly qualified, highly trained and we work on scenarios like this every week, every two weeks, every month, every quarter; they are doing these drills, they are recorded. I do have records, if the Panel would like these records of our drills, we have thirty-eight (38) different scenarios that we currently run through. There is not much that we haven't thought about from manifold fires to groundings, to collisions and these are exercised all the time.

That's the best I can say about our crews. Thank you.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1590 Merci monsieur Brown. Toute information de cette nature-là, nous serions intéressés à la recevoir, parce qu'évidemment, c'est un domaine qui est très peu connu au Québec. Alors monsieur Wells.

Excusez-moi un instant, mais avant que le monsieur de Lloyd's parle! Nos navires, présentement, nous avons des navires de produits chimiques, une grande flotte, qui sont également, sinon plus dangereux que le GNL, dans mon expérience, beaucoup plus dangereux.

Nos flottes et nos équipages sont hautement qualifiés, hautement formés, et nous travaillons sur des scénarios comme ceux-là chaque semaine, chaque deux (2) semaines plutôt, chaque mois, chaque trimestre, et ils font des drills, des simulations, et nous avons des rapports de ces simulations, nous avons trente-huit (38) différents scénarios que nous pratiquons et il n'y a pas grand-chose auquel on n'a pas pensé, de feu, de collision à être pris, ce sont des exercices que nous faisons régulièrement.

Alors ça, c'est le mieux que je puisse dire sur nos équipages.

1595

PAR M. TERENCE WELLS :

Bonsoir madame Présidente. Excusez-moi pour ma présentation en anglais, je comprends le français, mais ma conversation – c'est ça!

I am working on behalf of Lloyd's Register supporting SLN gas in progressing through the TERMPOL project in conjunction with Transports Canada. We have been initiated the process and had our preliminary meetings. We are starting our identification process, as was mentioned, beginning next week, with the participation of Transports Canada, with the participation of the Pilotage Authority, Port Authorities, etc., and we will be progressing.

We have done some preliminary analysis on behalf of SLNGas and I believe we have information to provide. Is it possible to...?

So in our preliminary analysis, what we examined was the most credible scenario given a collision, as mentioned by Captain Brown. Given this scenario, we analysed, based on our experience globally with fleet of ships that we support and register and assessed the accident in the most credible scenario with regard to the size of penetration that would be considered typical in a clash of vessels in a collision-type scenario. We assessed that a two hundred and fifty (250) millilitre penetration would be the most probable or the most credible scenario.

And we went and took that and we modeled it for limits of a vapour cloud relative to that release. The limits of the vapour cloud

Je travaille avec le support de gaz et on travaille en conjonction avec TERMPOL, le projet, avec Transports Canada, nous avons débuté le processus, nous avons eu des réunions préliminaires, et nous débutons un autre processus comme on a mentionné, la semaine prochaine, avec la participation de Transports Canada, avec les autorités du port, les pilotes, etc., et nous allons progresser.

Nous avons fait des analyses préliminaires de la part de SLNGaz, et je crois que nous avons de l'information qu'on pourrait vous donner, est-ce que c'est possible?

Alors dans nos analyses préliminaires, ce que nous avons examiné, c'était les scénarios les plus crédibles par rapport à une collision, disons, mentionnée par capitaine Brown. Avec ce scénario, nous avons analysé, aussi basé sur notre expérience globale, avec des flottes de navires qui sont inscrites, supportées, et avons un compte rendu des scénarios, des accidents les plus crédibles par rapport à la grandeur de la pénétration qui serait typique de ce genre de collision avec ces navires. Deux cent cinquante millimètres (250 mm) de pénétration serait le scénario le plus crédible.

Et nous avons pris ces indications comme modèles, avec un nuage qui serait relâché, la vapeur avec l'inflammabilité qui est

with the upper flammability limit which is the first point in which cloud of vapour can ignite, we found it to be well within the range of the river and therefore at that stage would be in a ship and surrounding area.

We then looked at what the lower flammability limit would be and that is the last point where the dispersing gas can ignite, for lack of a potential point, and under that scenario and another larger scenario looking at seven hundred and fifty (750) millimetres, neither of those scenarios with either of those limits reach landfall, based on the course of the vessel.

So that's our preliminary evaluation.

We also looked at half the lower flammability limit from a consideration of other externalities, and under that scenario, under the credible scenario, even that would not reach landfall.

le premier point où ça pourrait prendre en feu. Nous avons découvert que ce serait bien à l'intérieur de la largeur du fleuve, alors ce serait tout près du navire.

Ensuite, nous avons regardé quelle serait la basse inflammabilité, et ça, c'est le dernier point où le nuage de gaz pourrait prendre feu, et sous ce scénario, et un autre scénario beaucoup plus grand de sept cent cinquante millimètres (750 mm), ni un ni l'autre des scénarios atteindrait la terre, basé sur nos recherches.

Alors ça, ce sont nos évaluations préliminaires.

Nous avons aussi regardé la moitié d'inflammabilité avec une considération d'autres externalités, et sous ce scénario, même ça, ça ne rejoindrait pas la terre.

1600 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

1605 Merci monsieur Wells. Alors donc, quand vous dites que ça n'atteindrait pas la rive, donc on mentionnait que là, on parle d'un événement qui se produit, évidemment ça dépend où l'événement se produit, je suppose qu'on parle d'un événement qui se produirait dans le chenal, disons à quatre cents (400 m) ou cinq cents mètres (500 m) de la rive nord, donc ça veut dire que les impacts seraient de moins de cinq cents mètres (500 m), de moins de quatre cents mètres (400 m), donc se propageraient à une distance de moins de quatre cents mètres (400 m), c'est ce que je peux conclure de ce que vous venez de dire?

1610 Voulez-vous que je répète?

Vous avez mentionné que les différentes simulations que vous avez faites semblent démontrer que les impacts des différents événements, l'impact ne se rendrait pas jusqu'à la rive.

1615

Mais quand vous avez fait ces évaluations, vous supposez que le bateau est, je suppose, dans le chenal, donc à peut-être quatre (400 m) ou cinq cents mètres (500 m) de la rive.

Je veux juste savoir, le bateau est où quand vous dites que les impacts ne se rendront pas jusqu'à la rive?

1620

BY Mr. TERENCE WELLS:

Yes. He received an initial preliminary course layout for where the ship would be conducted within the river course itself and at the narrowest point in the river which was Québec City, to the best of my recollection, the ship was approximately five hundred (500) to five hundred and fifty (550) meters from the shore on either side.

And again, I'll just clarify that we looked at the upper flammability limit and the lower flammability limit, and again neither of those under neither scenario would reach the shore. The half-lower flammability limit which we allow for, again, sensitivity under the credible scenario didn't reach shore either.

Obviously, under the sensitivity for the larger release, which would be typically representative of a deliberate act relative to the ship, would have the potential and the sensitivity to reach the shore, but under the analysis didn't reach the shore.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Et quand vous dites que l'impact n'atteint pas la rive, j'imagine que vous parlez probablement de radiations thermiques, de quel niveau?

1625

Est-ce qu'on est à du trois (3) kW, du cinq (5) kW, est-ce que ce sont les unités considérées, ou peut-être que c'est pas ça, là?

Merci. Oui, nous avons mis préliminairement où le navire serait dans le cours de la rivière, et nous avons fait ça au point le plus étroit qui était la ville de Québec, je crois, le navire était environ à cinq cents-cinq cent cinquante mètres (500 m-550 m) de la rive, d'un côté ou de l'autre.

Et encore là, j'aimerais clarifier que nous avons regardé le plus haut point d'inflammabilité et le plus bas point d'inflammabilité, et ni un ni l'autre, dans les deux (2) scénarios, rejoindrait les rives, même la moitié que nous permettons, le feu de plancher où on laisse à la sensibilité sous un scénario crédible non plus n'atteint pas la rive.

Alors sous la sensibilité d'une plus grande relâche qui serait plus représentée comme une action délibérée, si vous voulez, et non pas un accident, là, aurait le potentiel peut-être de rejoindre la rive, mais pas sous l'analyse que nous avons faite.

BY Mr. TERENCE WELLS:

When we did our analysis, our preliminary analysis, we were looking at purely the ignition point. So as to the thermal effect, we haven't completed any study of that detailed level, we just wanted to understand, within the flammability range of what would be produced prospectively from a leak, what the limit of that would be.

Quand on a fait nos analyses préliminaires, nous avons regardé purement l'ignition, le point d'ignition, le point d'allumage. Et l'effet thermique, nous n'avons fait aucune analyse détaillée de cela, mais on voulait juste comprendre la distance d'inflammabilité de ce qui serait produit avec une fuite, quelles seraient les limites de cela.

The next stage of analysis will include some evaluation of the factors that you requested.

La prochaine étape sera une analyse qui inclura ce dont vous avez parlé, avec les chiffres que vous avez demandés.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1630

Donc si je comprends bien, vous dites que ce qui n'atteindrait pas la rive, c'est la flamme en nappe, est-ce que c'est bien ça? On parle pas de radiations, OK.

Merci monsieur Wells.

1635

Aviez-vous un complément d'information, monsieur Semotiuk?

BY Mr. RODNEY SEMOTIUK:

Madame President, since we are working through Transports Canada and the Canadian Coastguard, possibly also some additional clarification from the experts of Transports Canada may be beneficial to yourself and Monsieur Commissioner because part of the purpose of going through the TERMPOL is to ensure that's practices, safe operational practices, including that the ships meet proper maritime classification for use in Canada.

Madame la Présidente, puisque nous travaillons avec Transports Canada et la Garde côtière, possiblement qu'il y aura d'autres clarifications des experts de Transports Canada qui seraient avantageuses pour vous, aussi monsieur le Commissaire, parce qu'une partie de passer au travers le processus de TERMPOL, c'est de s'assurer que nous ayons les meilleures pratiques les plus sécuritaires, incluant que les navires soient vraiment classés d'une façon maritime pour utilisation au Canada.

So it's probably helpful with your work if we have the chance for Transports Canada as well to provide comment.

Donc ça va probablement aider si nous avons la chance aussi d'avoir Transports Canada pour avoir un commentaire.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1640

Merci monsieur Semotiuk. Effectivement, nous avons des questions pour monsieur Bhérer, mais avant de rajouter d'autres questions, je vous laisserais effectivement commenter sur la question de la sécurité du transport maritime par gaz naturel liquéfié, l'aspect risques technologiques associés et le rôle de Transports Canada dans tout ça.

1645

Vous avez déjà parlé hier du TERMPOL, mais au-delà de ça!

PAR M. CHARLES BHÉRER :

1650

Effectivement, madame la Présidente, moi, je peux confirmer ici ce soir que, comme je l'ai dit hier, que le promoteur Stolt LNGaz se soumet volontairement à un processus d'évaluation TERMPOL.

1655

Alors tout dernièrement, on a eu une rencontre initiale avec eux pour vraiment débiter le projet et d'évaluer avec eux toutes les études qui doivent être soumises. Et à cet effet, on a reçu une invitation dernièrement pour être présent et assister à la rencontre HAZID qu'il vient tout juste de parler.

1660

Donc je peux confirmer que Transports Canada, nous allons être là et participer à cette séance et également, la Garde côtière devrait être là aussi.

1665

Donc de ce côté-là, on peut pas vraiment en dire plus. Je l'apprends en même temps que vous tous ici ce soir, les résultats d'études préliminaires. Alors on n'a aucun document qui a été soumis pour l'instant. On peut pas commenter encore sur le projet tel quel, en tant que tel, vu qu'on n'a rien qui a été soumis par le promoteur en ce moment.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1670

Merci monsieur Bhérer. Monsieur Dériger.

PAR LE COMMISSAIRE :

1675 Monsieur Bhérier, si on peut poursuivre à ce sujet! Au niveau des plans de mesures d'urgence, pour ce qui en est du transport maritime, qui est en charge des plans? Est-ce que c'est vous, Transports Canada, est-ce que c'est la Garde côtière, c'est les promoteurs eux-mêmes? Comment ça fonctionne au niveau d'une intervention?

PAR M. CHARLES BHÉRIER :

1680 Premièrement, le promoteur doit soumettre dans l'étude de TERMPOL leur plan d'urgence. Alors s'il arrive un événement, ils doivent savoir comment répondre à chacune des situations possibles.

1685 Ensuite, s'il arrive de quoi ici au Canada, dans la région, il y a un système qui est mis en place. En gros, le premier point d'appel, c'est la Garde côtière canadienne avec leur système de communication et trafic maritime.

1690 Alors eux vont prendre cet appel et ils vont lancer le réseau d'alertes et d'avertissements. Alors dans le réseau d'alertes et d'avertissements, tous les ministères, Transports Canada, la Sécurité publique, l'Intervention environnementale de la Garde côtière sont mis en œuvre. Ça dépend vraiment de la situation, pour réagir et aider comme il se doit.

PAR LE COMMISSAIRE :

1695 Donc si on vient par exemple à Bécancour, donc s'il y avait un accident, si ça arrivait par malheur, à ce moment-là ça pourrait aussi impliquer, j'imagine, les municipalités et MRC qui sont d'un côté ou de l'autre de la rive, donc Bécancour, Champlain, Trois-Rivières aussi?

PAR M. CHARLES BHÉRIER :

1700 Certainement. La Sécurité publique est avisée, elle fait partie du réseau d'avertissements et d'alertes. Alors eux ensuite s'organisent de faire la coordination du côté des municipalités, MRC et tout ce qui doit se faire, les zones d'exclusion, pompiers, policiers.

PAR LE COMMISSAIRE :

1710 Monsieur Girouard de la Ville de Bécancour, cet après-midi on a parlé des plans d'urgence par rapport aux installations terrestres, si on veut. S'il y avait un événement au niveau, dans la voie maritime, votre plan d'urgence actuel, est-ce qu'il prévoit ce type d'intervention?

PAR M. JEAN-MARC GIROUARD :

Plus spécifiquement, j'adresserais peut-être la parole à mon collègue Luc Desmarais pour savoir le contenu précis du rapport.

1715

PAR M. LUC DESMARAIS :

Madame la Présidente, présentement notre plan de mesures d'urgence est encore en révision, et on va amener une particularité pour ce qu'il y a sur les plans d'eau. On va attendre de voir ce que le promoteur va sortir comme plan de mesures d'urgence pour qu'on soit capable de l'arrimer avec le nôtre, pour qu'on soit capable de répondre efficacement.

1720

PAR LE COMMISSAIRE :

Donc il va y avoir une harmonisation, en tout cas, un ajustement de votre plan en fonction des nouvelles installations, des activités qui vont se faire au niveau du quai, aussi peut-être possiblement sur la voie maritime?

1725

PAR M. LUC DESMARAIS :

Effectivement, monsieur.

1730

PAR LE COMMISSAIRE :

Est-ce qu'actuellement, je pense entre autres à Trois-Rivières, est-ce qu'il y a des ententes entre Bécancour et Trois-Rivières par rapport à des interventions, est-ce qu'il y a des ententes déjà établies?

1735

PAR M. LUC DESMARAIS :

On a des ententes de services avec la municipalité de Trois-Rivières, effectivement.

1740

PAR LE COMMISSAIRE :

Et avec Champlain, du côté de Champlain aussi?

1745

PAR M. LUC DESMARAIS :

Non.

1750

PAR LE COMMISSAIRE :

Vous dites non, est-ce qu'il y a des intentions de le faire?

1755 **PAR M. LUC DESMARAIS :**

Tout dépendant du plan qui va être soumis. S'il faut en faire avec Champlain, il n'y aura pas de problème, on va en faire.

1760 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Parfait. Est-ce que ce serait possible de nous déposer votre plan actuel, celui qui est en vigueur, le plan de sécurité, le nom m'échappe, le plan municipal de sécurité civile?

1765 **PAR M. LUC DESMARAIS :**

C'est comme je vous disais précédemment, il est en révision, parce qu'on a eu des changements au niveau de la garde, au niveau de la Direction générale, au niveau du directeur du service incendie. On a, monsieur Girouard et moi, justement discuté de ça, il était prévu être en début mars, la date qu'on s'est donnée pour terminer la révision, mars 2015.

1770

PAR LE COMMISSAIRE :

Donc à ce moment-là, vous pouvez peut-être nous le transmettre à ce moment-là après la révision?

1775

PAR M. LUC DESMARAIS :

Oui, effectivement, monsieur.

1780

PAR LE COMMISSAIRE :

OK. Pour l'instant, ça va, merci.

1785 **PAR M. LUC DESMARAIS :**

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1790

J'aurais peut-être, pour rester dans le même ordre d'idée, une autre question concernant les bateaux méthaniers.

1795

Je pense que c'est monsieur Torkildsen ou monsieur Semotiuk, mais je pense que c'est monsieur Torkildsen qui a mentionné que ce serait des bateaux nouveaux, neufs. Donc je comprends que les cuves dans lesquelles le gaz naturel liquéfié va être entreposé, c'est des cuves à double paroi.

1800

En termes de niveau de sécurité de ces cuves, on comprend que c'est dans un bateau, c'est pas sur la terre ferme, mais comment est-ce que ça peut se comparer au niveau sécurité du réservoir qui est prévu sur le site? Est-ce que c'est presque aussi performant?

1805

Enfin, j'aimerais peut-être vous entendre un peu sur la question de la performance des cuves à bord des méthaniers.

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

Monsieur Torkildsen va répondre, madame la Présidente.

1810

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci. Monsieur Torkildsen.

BY Mr. BJORN TORKILDSEN :

Madame la Présidente, the safety levels of the reservoirs, the tanks onboard the ships, is very high. The tanks are separate compartments or tanks within the ship hull.

So there will be a ship with a separate hull and inside this hull, there will be tanks and the tanks themselves will be double-walled tanks. Insulated tanks.

So it's a steel tank within a steel tank with insulation in-between or vacuum and that will be placed inside the hull. So there will be

Madame la Présidente, le niveau de sécurité des réservoirs sur les navires est très élevé. Ces réservoirs ont des compartiments séparés à l'intérieur de la coque du navire.

Donc il y aura un navire, et à l'intérieur de ces trous de ces chambres, il y aura ces réservoirs, et ces réservoirs seront à double coque, isolés.

Donc un réservoir en acier dans un réservoir en acier avec un vacuum entre les deux (2) qui sera à l'intérieur aussi d'un trou.

several levels or barriers of steel between the LNG and the water outside the ship.

Donc il y a différents niveaux de barrières entre le GNL et l'eau.

1815 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci monsieur Torkildsen.

1820 Je vois que le temps file. J'ai encore deux (2) personnes sur la liste des personnes qui désirent intervenir, mais je leur demanderais d'être un petit peu patientes, parce que là, je pense que c'est l'heure de la pause pour tout le monde.

1825 Donc je vous demanderais à tous d'être de retour à neuf moins dix (9 h -10), et nous reprendrons la période de questions.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1830

**REPRISE DE LA SÉANCE
MARC BRULLEMANS**

1835 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, je vois que tout le monde a déjà regagné sa place ou presque. La Commission va terminer la première partie de l'enquête et de l'audience publique ce soir.

1840 Le registre sera fermé, on va laisser quand même une quinzaine de minutes, neuf heures et cinq–neuf heures et dix (9 h 05-9 h 10).

Je passerais donc aux participants qui avaient des interventions à faire, des questions à poser, monsieur Marc Brullemans.

1845 Oui monsieur Brosseau!

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

1850 Deux (2) questions sur lesquelles je veux revenir, dans la première partie.

Pour ce qui est du poids du réservoir, on va vous revenir avec une réponse écrite d'ici deux (2) semaines environ, le temps de faire les calculs nécessaires pour être le plus précis possible.

1855 Et pour ce qui est du chauffage du fond du réservoir, monsieur Torkildsen apporterait une réponse à cette question.

BY Mr. BJORN TORKILDSEN :

Madame la Présidente, the tank will have what we call heat tracing between the ground and the tank. That is electrical heating and the reason why we use electrical heating is to prevent frost from coming; because of the cold content of tank, we could get frost on the ground. So to prevent frost from forming underneath the tank, we will heat the ground between the tank and the ground.

Madame la Présidente, le réservoir a vraiment une chaleur entre le sol et le réservoir, c'est un chauffage électrique, et la raison pour laquelle on utilise un chauffage électrique, c'est pour prévenir le gel à cause du froid du réservoir, on pourrait avoir le gel au sol. Alors pour prévenir ce gel, nous chauffons le sol entre le réservoir et le sol.

1860

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur Torkildsen.

1865 Donc monsieur Brullemans, nous vous écoutons.

PAR M. MARC BRULLEMANS :

1870 Oui. Le 19 novembre 2014, il y a quelques mois, la compagnie Tugliq Energy et la compagnie Pétrolia émettaient un communiqué comme quoi ils voulaient livrer du gaz naturel liquéfié pour approvisionner les clients industriels de la Côte-Nord.

1875 Sachant que Pétrolia s'apprête à fracturer pour obtenir du gaz, du pétrole et du gaz en Gaspésie, comment Stolt compte-t-elle s'y prendre pour concurrencer ce tandem tout québécois avec du bon gaz extrait du Québec?

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur Brullemans. Monsieur Brosseau.

1880

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

1885 Madame la Présidente, en ce qui nous concerne, on s'occupe de notre projet, nous. On est rendu dans le développement à l'étape qu'on est aujourd'hui, dans les audiences publiques du BAPE, puis on espère obtenir nos permis quelque part durant l'année 2015, puis être en production durant l'année, au début de 2018.

1890 À ce qu'on sache, les autres projets demeurent des projets dont on parle; nous autres, on a des investisseurs, on a des investisseurs qui se sont engagés avec des fonds. Il nous reste à compléter le financement, mais notre projet va bon train.

Les discussions avec les clients, la même chose, et il y a définitivement un intérêt pour notre projet ailleurs au Québec où on attend le gaz naturel.

1895 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci monsieur Brosseau. Monsieur Brullemans.

PAR M. MARC BRULLEMANS :

1900

Oui. Deuxième question! Lorsqu'on compare les facteurs d'émission de GES dans les filières des hydrocarbures, il apparaît que les facteurs qui proviennent de GHGenius sont systématiquement plus bas que la moyenne.

1905

Pourquoi SNC-Lavalin qui aime bien les situations du pire des cas a-t-elle favorisé (S&T)² et les données de GHGenius?

PAR LA PRÉSIDENTE :

1910

Merci monsieur Brullemans. Monsieur Brosseau.

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

1915

Madame la Présidente, en ce qui concerne le mandat, c'est Stolt LNGaz qui a donné le mandat à (S&T)² et SNC-Lavalin de produire l'analyse de cycle de vie avec le modèle de GHG.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1920

Mais donc auriez-vous un complément d'information par rapport disons à la question du niveau, est-ce que monsieur O'Connor ou Semotiuk aurait quelque chose?

BY Mr. RODNEY SEMOTIUK :

The use of... I'll let Mr. O'Connor speak in a second but I also just want to mention to you because in a previous life prior to the private sector, I was part of Energy Mines Resources in Ottawa, Federal Government, and one of our accomplishment was working very closely with the U.S. Department of Energy as well as the University of California, Davis, where Mark Delucchi was the creator of the GHGenius model. And since de mid-90s, the Government of Canada as well with provincial support has "canadianized" the GHGenius to make it a very important analytical tool in Canada for measuring

L'utilisation – monsieur O'Connor pourra parler dans une seconde – mais j'aimerais mentionner aussi, parce que dans une vie antécédente, je faisais partie des Mines et de l'Énergie et des Ressources à Ottawa au gouvernement fédéral, et un de nos accomplissements était de travailler de près avec le département d'Énergie américain ainsi que l'Université de California à Davis où Mark Delucchi était le créateur du modèle GHG, et depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, le Canada ainsi que le soutien provincial a "canadianisé" le GHG comme étant une méthode très importante d'analyse pour mesurer le gaz à effet de serre.

greenhouse gas emissions in different pathways.

So there is a lot of resources and peer review which has gone into this model and even industry, different parts of industry or renewable fuel associations, producers, they use this as a, you know, credible validated peer-reviewed model.

And I will just ask Mr. O'Connor to speak with regards to the emission factors.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur Semotiuk. Monsieur O'Connor.

BY Mr. DON O'CONNOR:

GHGenius relies on a lot of data, mostly from government sources, from Statistic Canada, from Environment Canada, from the National Energy Board, from some of the provinces, from the Department of Energy of United States, from the EPA and it uses that data to calculate the emissions.

So that does not have an emission factor per say, but it has emissions that have activity data and it calculates what that emission factor should be. It has been compared against other models such as the GREET model in the United States which only has U.S. data in it and, in fact, for most of the pathways, the natural gas pathways, GHGenius has higher numbers than the U.S. GREET model does.

Alors il y a beaucoup de ressources et de révisions qui ont été faites des pairs qui optent pour ce modèle et même dans l'industrie, différentes parties de l'industrie, les combustibles renouvelables, ils utilisent ce modèle de révision.

Maintenant, je vais demander à monsieur O'Connor de parler par rapport aux facteurs d'émission.

GHGenius est basé sur beaucoup de données, principalement par les sources gouvernementales : les Statistiques Canada, Environnement Canada, le comité, l'énergie des provinces, le département d'Énergie des États-Unis, l'EPA, utilisent ces données pour calculer les émissions.

Alors il n'y a pas un facteur d'émission entre autres, mais il y a des données d'activités et ils calculent quelles sont les émissions qui devraient être. Oui, nous l'avons comparé à d'autres modèles comme le GREET aux États-Unis qui a simplement des données américaines, et pour la plupart des voies de gaz naturel, GHGenius a des plus hauts chiffres que le modèle américain.

1925

So I don't quite understand why some would say it has systematic bias towards under estimating emissions.

Alors je ne comprends pas vraiment pourquoi quelqu'un pourrait dire que systématiquement est biaisé par rapport à ces recommandations.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur O'Connor. Merci monsieur Brullemans.

1930

GUY ROCHEFORT

1935

PAR LA PRÉSIDENTE :

J'inviterais maintenant monsieur Guy Rochefort.

Bonsoir monsieur Rochefort.

1940

PAR M. GUY ROCHEFORT :

Bonsoir. Si je vous ai bien compris, ce sont les dernières périodes de questions?

1945

PAR LA PRÉSIDENTE :

Il y a jusqu'à neuf heures et dix (9 h 10), j'ai dit entre neuf heures et cinq (9 h 05) et neuf heures et dix (9 h 10). Si vous êtes très rapide, peut-être que vous aurez la chance.

1950

PAR M. GUY ROCHEFORT :

D'accord. En ce qui concerne le site pour l'installation du silo de gaz naturel liquéfié, j'ai regardé les rapports des sondages effectués par Qualitas, et ce qu'on nous donne comme caractéristiques de la roche, il y a un seul site qui est considéré où la qualité de roche est décrite comme bonne.

1955

La grande majorité, la quasi-totalité sont soit décrits comme passables ou encore comme pauvres et même très pauvres.

1960

Compte tenu qu'il s'agit de l'entrepôt de cinquante mille mètres cubes (50 000 m³) de gaz naturel liquéfié, je me pose sérieusement la question à savoir si c'est un emplacement approprié.

1965

D'autant plus qu'on a réussi à obtenir, après moult demandes et après le déclassement de la centrale Gentilly-2, on a fini par savoir, justement lors du dernier BAPE sur le gaz de schiste, qu'il y a une des failles, une faille géologique majeure, la faille Yamaska qui passe en dessous de la centrale nucléaire Gentilly-2, mais qui, semble-t-il, d'après l'orientation générale qu'on lui connaît passerait aussi sous le terrain qui est envisagé pour la construction de l'usine de gaz naturel liquéfié de Stolt.

1970

PAR LA PRÉSIDENTE :

Alors votre question, monsieur Rochefort.

1975

PAR M. GUY ROCHEFORT :

Là, je pense que c'est une question qui est réellement d'une importance cruciale, est-ce que le sol et le sous-sol, est-ce que la roche en place a réellement les capacités pour porter une installation comme celle-là?

1980

PAR LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie, monsieur Rochefort. Votre question recoupe passablement votre question précédente, mais bon, vous avez ajouté la dimension additionnelle de la question de la faille.

1985

Donc monsieur Brosseau, ce que vous pouvez rajouter là-dessus et peut-être voir monsieur Veillette, enfin, si vous avez quelque chose à rajouter à ce que vous avez dit tout à l'heure.

1990

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

Madame la Présidente, c'est bien entendu qu'avant de construire un tel équipement, il va y avoir d'autres tests qui vont être faits plus précisément à l'endroit exact où le réservoir sera construit. Ça ne veut pas dire que les tests qui ont été faits sur le terrain où on prévoit installer le réservoir ont été nécessairement faits sous le réservoir, ils peuvent avoir été faits ailleurs sur le terrain, à ma connaissance.

1995

Alors tout ça va être précisé, parce que c'est clair que la capacité portante du terrain devra être conséquente avec l'équipement qui sera installé dessus.

2000

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur Brosseau. Monsieur Veillette.

PAR M. MAXIME VEILLETTE :

2005 Ce que je peux dire, c'est peut-être qu'à ma connaissance, de ce que je connais de la géologie, après quelques années dans le domaine de l'environnement, c'est pas parce que l'étude, le roc qui a été découvert lors des sondages est qualifié de faible qualité ou quoi que ce soit, que c'est impossible de construire dessus.

2010 On voit des secteurs, nous par exemple, dans la partie sud du territoire où c'est de l'argile qui est non consolidée, mais il y a toujours des façons de construire, et la compaction dynamique qui peut être faite, pour améliorer la portance de ces sols-là.

Et c'est toujours fait en fonction de l'ingénierie détaillée qui est faite dans les projets.

2015 Donc pour moi, je laisserais ce travail-là aux ingénieurs qui vont travailler sur la structure de ce réservoir-là, puis je pense qu'on a quand même un bon système de l'Ordre des ingénieurs qui permet une reddition de comptes importante de ce côté-là.

2020 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci monsieur Veillette. Monsieur Rochefort, votre deuxième question.

PAR M. GUY ROCHEFORT :

2025 Oui. La deuxième question : Est-ce que le territoire du parc industriel de Bécancour a été exclu des concessions gazières et pétrolières? Ou si le territoire qui se trouverait en dessous, entre autres des installations de Stolt, pourrait être fracturé? Que ce soit pour du pétrole ou du gaz.

2030 Il faut aussi mentionner que la question de la faille Yamaska, il faut comprendre que ça l'a une importance majeure au point de vue de la géologie du pétrole et du gaz, parce que d'un côté, du côté est de la faille Yamaska, le schiste d'Utica, celui qui est d'intérêt, est à quinze cents mètres (1500 m) ou plus de profondeur; du côté nord, c'est à sept cent cinquante mètres (750 m) ou moins de profondeur.

2035 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

2040 Monsieur Rochefort, donc je ne suis pas certaine qu'il y a des gens présents ici pour répondre immédiatement à votre question. Monsieur Veillette, allez-y monsieur Veillette.

PAR M. MAXIME VEILLETTE :

2045 J'ai peut-être un élément de réponse. À notre connaissance, il n'y a pas d'exclusion particulière pour le territoire du parc industriel.

Il y a, à une certaine époque, eu des forages qui ont été faits d'exploration, et il n'y a absolument rien qui a été trouvé, ces puits-là ont été barrés, fermés. Il semblait pas y avoir aucun intérêt pour l'exploration gazière ou pétrolière dans ces secteurs-là.

2050 Donc j'aurais tendance à dire que ce serait très peu probable qu'on ait de la fracturation dans ce coin-là. Et dans tous les cas, on aurait à discuter, je pense que ces forages-là qui auraient à être faits auraient à prendre tout en considération la question des structures environnantes qui seraient installées dans le parc industriel.

2055 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

2060 Juste pour compléter l'information, merci monsieur Veillette, je demanderais à monsieur Sirois peut-être de nous revenir avec une réponse écrite, après vérification auprès des gens de votre ministère qui ont l'information évidemment et qui pourraient – à moins que vous ayez déjà vous-même l'information – qui pourraient nous confirmer si effectivement, le parc n'est pas exclu, donc théoriquement en ferait partie.

PAR M. RICHARD SIROIS :

2065 Madame la Présidente, je ne peux pas vous répondre pour l'instant précisément, mais j'aurai la réponse pour la Commission très bientôt.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2070 Merci monsieur Sirois. Merci monsieur Rochefort.

LOUIS CASAVANT

2075 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

J'inviterais maintenant monsieur Louis Casavant.

2080 Bonsoir monsieur Casavant.

PAR M. LOUIS CASAVANT :

Bonsoir. Quel est le rendement de la torchère à brûler les gaz sur cette usine-là?

2085

PAR LA PRÉSIDENTE :

Donc le rendement, pouvez-vous juste répéter, le rendement?

2090

PAR M. LOUIS CASAVANT :

Bien, la torchère qui va brûler ces gaz-là, c'est quoi son rendement? C'est tu allumé tout le temps, c'est tu une fois de temps en temps, c'est tu beaucoup de gaz qui est brûlé? C'est quoi son rendement?

2095

PAR LA PRÉSIDENTE :

D'accord, merci monsieur Casavant. Monsieur Brosseau.

2100

PAR Mme LINA LACHAPELLE :

L'utilisation de la torchère dans l'usine, c'est seulement dans deux (2) situations, deux (2) cas bien précis. Un, lors du démarrage des installations des unités où, comme toute la chaîne d'équipement n'est pas en opération, c'est nécessaire de pouvoir brûler, d'envoyer à la torchère les gaz de procédé.

2105

La durée de ça, du démarrage, c'est variable d'un démarrage à l'autre. Ça dépend si on rencontre des difficultés lors du démarrage.

2110

Un démarrage qui se déroule bien, le démarrage va durer environ de deux (2) à quatre (4) semaines. Mais là, je précise qu'on ne va pas envoyer des gaz à la torchère pendant deux (2) à quatre (4) semaines, c'est pas la durée totale où on utilise la torchère. Mais c'est durant cette période-là où elle peut être utilisée occasionnellement.

2115

Ensuite, lorsque l'usine est en opération, c'est une opération qui est très stable. Il n'y a pas beaucoup de fluctuations, c'est relativement simple à opérer, une usine de liquéfaction.

2120

Par contre, s'il y a des conditions particulières de procédé où il y a une urgence pour pouvoir évacuer un endroit sécuritaire, on pourrait décider de l'envoyer directement à l'atmosphère, mais ça, ce serait pas sécuritaire, et c'est préférable de l'envoyer à une torchère.

On a vérifié sur des données d'opération de l'usine existante à Skangass et depuis la durée de vie de l'usine, pas plus qu'une fois par année, je crois, OK.

2125 Dans l'étude d'impact, on a considéré que c'était utilisé, je crois, un pour cent (1 %) du temps, mais je devrais vérifier. On a mis une valeur pour pouvoir – la raison pour laquelle on a mis un pour cent (1 %), c'est qu'on nous demande, on nous demandait de considérer les émissions liées à l'utilisation de la torchère dans le bilan global, même si c'était une situation d'urgence, alors là, on devait mettre une durée d'utilisation, donc on a estimé à un pour cent (1 %) qui est, encore une fois, une valeur un peu conservatrice.

2130

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci madame Lachapelle. Monsieur Dériger.

2135

PAR LE COMMISSAIRE :

Monsieur Brosseau ou madame Lachapelle, vous avez parlé de la torchère pour des situations au démarrage et aussi lors de situation d'urgence ou de défaillance d'équipement, est-ce que pour l'entretien aussi, ça va être nécessaire d'utiliser la torchère?

2140

PAR Mme LINA LACHAPELLE :

Pour l'entretien, pas nécessairement pour l'entretien comme tel. Mais par contre, lors du redémarrage de l'unité, après l'entretien de l'équipement.

2145

PAR LE COMMISSAIRE :

OK. Donc pour redémarrer à chaque fois mais suite à l'entretien?

2150

PAR Mme LINA LACHAPELLE :

Oui. Et au niveau des entretiens, je sais pas s'il y aura des arrêts annuels, si ce sera des arrêts annuels ou à tous les deux (2) ans, ça, c'est des fréquences que devront déterminer les gens qui vont opérer l'usine.

2155

Typiquement, on aurait un arrêt annuel dans une usine pétrochimique; pour l'usine de liquéfaction, je ne suis pas tout à fait certaine si ce sera à l'année.

PAR LE COMMISSAIRE :

2160

Et tout ça, ça rentre dans le un pour cent (1 %) comme vous expliquiez tantôt?

PAR Mme LINA LACHAPELLE :

2165

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE :

2170

Parfait, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Casavant, votre deuxième question.

2175

PAR M. LOUIS CASAVANT :

Quels sont les clients que vous avez sur la Côte-Nord?

PAR LA PRÉSIDENTE :

2180

Merci monsieur Casavant. Monsieur Brosseau.

PAR M. RICHARD BROUSSEAU :

2185

Madame la Présidente, je pourrais dire que nos discussions sont confidentielles, mais en même temps, c'est un peu se cacher en arrière d'un rideau transparent. Je pense que tout le monde connaît un peu, ceux qui connaissent un petit peu la Côte-Nord peuvent penser aux industries principales qui sont là, qui désirent améliorer leur sort, alors on peut penser à ArcelorMittal, on peut penser à Aluminerie Alouette, on peut penser aux autres minières qui sont dans cette région-là, IOC.

2190

Et aussi, bon bien, si on remonte la côte du Labrador jusqu'au Nunavik, Glencore, puis Vale à Voisey's Bay, ces clients-là, avec qui on discute actuellement.

2195

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur Brosseau. Merci monsieur Casavant.

PAR M. LOUIS CASAVANT :

2200

Merci.

2205

LOUIS-PATRICE BESSETTE

PAR LA PRÉSIDENTE :

2210

J'inviterais maintenant monsieur Louis-Patrice Bessette.

Bonsoir monsieur Bessette.

PAR M. LOUIS-PATRICE BESSETTE :

2215

Bonsoir madame Grandbois, bonsoir monsieur Dériger. Donc on va revenir encore sur les gaz à effet de serre!

2220

On tente de nous convaincre ardemment qu'on va remplacer de la consommation de mazout lourd ou d'autres combustibles vraiment très très polluants par de la consommation de gaz naturel, et c'est toujours pas clair dans ma tête. Donc je sais pas si ça serait possible, d'ici à la date où on doit remettre nos mémoires, d'obtenir un tableau chiffré, clair, avec le nombre d'industries par région, disons par région administrative, le nombre d'industries qu'il y aurait de clients potentiels, donc qui actuellement consomment combien d'équivalent CO₂ avec du mazout lourd et tout ça, donc qui pourraient potentiellement passer au gaz naturel, puis à ce moment-là, s'ils le faisaient tous, on sauverait combien en émissions de gaz à effet de serre?

2225

De façon à démontrer un peu les bienfaits de passer au gaz naturel, de pouvoir fournir finalement, d'avoir une usine qui va fournir du gaz naturel à l'ensemble du Québec dans le territoire, dans le marché local.

2230

On n'a pas de tableau qui nous montre clairement ces avantages-là. Puis en même temps, ça nous permettrait de voir peut-être qu'il en resterait combien pour un Plan Nord!

PAR LA PRÉSIDENTE :

2235

Merci monsieur Bessette. Monsieur Brosseau, de quelle façon pouvez-vous, disons?

PAR M. RICHARD BROUSSEAU :

2240 Juste un moment, madame la Présidente.

PAR M. LOUIS-PATRICE BESSETTE :

2245 Je veux juste préciser que la question s'adresse de part et d'autre. Je pense qu'on a des belles études de marché, puis on connaît bien nos industries de l'autre côté aussi. Merci.

PAR M. RICHARD BROUSSEAU :

2250 Madame Lachapelle, madame la Présidente.

PAR Mme LINA LACHAPELLE :

2255 Madame la Présidente, une partie de la réponse à la question de monsieur Bessette se retrouve au tableau 2.2 de l'étude d'impact.

Je dis une partie de la réponse, parce que l'information est donnée agrégée, donc on a mis ensemble les industries de la Côte-Nord, mines isolées, usines de fer au Labrador, centrales au diesel, mais j'ai pas séparé dans l'industrie de la Côte-Nord chacune des industries.

2260 Et dans le tableau, pour le décrire, ceux qui ne l'ont pas devant eux, c'est la consommation de carburant pour chacun de ces secteurs-là, et en tonnes équivalent de gaz naturel liquéfié, qu'est-ce que ça représente.

2265 C'est ce qu'on a utilisé pour comparer ensuite si on changeait du mazout au gaz naturel liquéfié.

2270 Ce que je vérifiais tantôt, c'est est-ce que les données sont confidentielles par rapport à chacune des industries qui consomment tant de gaz naturel – pardon! – l'énergie nécessaire qui est consommée par chacune des industries et, bon, on n'était pas certain, on voulait peut-être vérifier avant si ces informations-là étaient du domaine public avant de s'engager à les donner.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2275 Oui, c'est bien légitime. Donc voyez ce que vous pouvez préciser, et peut-être juste le fait d'avoir un petit texte au même endroit qui présenterait l'ensemble, bien, ça simplifierait probablement la compréhension.

Oui monsieur Semotiuk!

BY Mr. RODNEY SEMOTIUK:

Yes, Madame President, and some of it, you know, where we work confidentially with our customers directly, they give us some of their direct consumption. Now whether those numbers are not available in the public domain, this may be where under certain reporting requirements in Québec, whether, you know, pertaining to point source emissions, you know, with regards to nitrogen oxide or other regulated emissions.

Perhaps the Ministry of Environment, some of this data is available or whether to some of their research or work they do on policy formulation, they may be able to also provide that where we're not in breach of a confidentiality accord with the company.

But as I say if the government may have some of this available or if we could verify, just because of the use of heavy oil or diesel and, you know, carbon reduction or regulated emissions reduction.

Oui madame la Présidente, en partie nous travaillons en confidentialité avec des clients directs; ils nous donnent leur consommation, et si ces chiffres ne sont pas disponibles pour le domaine public, c'est peut-être là sous les exigences de rapports ici au Québec, dépendamment des sources des émissions par rapport à l'oxyde d'hydrogène ou d'autres émissions.

Le ministère de l'Environnement, certaines de ces données sont disponibles, ou peut-être au travers d'autres genres de recherches ou de travail qu'ils font sur la formulation des politiques, peut-être qu'ils pourraient aussi fournir cela afin que nous, on ne brise pas notre entente de confidentialité avec les compagnies.

Alors peut-être que le gouvernement aurait déjà ces informations disponibles, à cause de l'utilisation des huiles lourdes, le diesel et la réduction de l'empreinte de carbone et tout ça.

2280

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci. Comme on disait, voyez ce que vous pouvez faire. Je pense que l'idée, c'est de faciliter la compréhension de l'exercice du calcul que vous avez fait, faciliter la compréhension pour les participants. Oui monsieur Dériger.

2285

PAR LE COMMISSAIRE :

2290 Monsieur Bessette, si jamais vous voulez consulter, quand on parle de d'autres documents, on parle du PR3.1 de notre codification au Bureau d'audiences, c'est dans la section 2, le document 3.1 à la page 8, page 2-8.

PAR M. LOUIS-PATRICE BESSETTE :

2295 Parfait.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2300 Merci monsieur Dériger. Monsieur Bessette, vous avez sûrement une deuxième question!

PAR M. LOUIS-PATRICE BESSETTE :

2305 Bien oui. Ça va être ma dernière pour cette étape-ci. J'apprends moi aussi à travers tout ça, puis donc, je vais demander à clarifier ce que j'ai lu, voir si j'en ai une bonne compréhension.

2310 Je suis tombé sur une espèce de phénomène qu'on appellerait le basculement de phase, puis donc selon ma compréhension, c'est qu'on a une quantité de gaz naturel liquéfié qui spontanément, selon certaines conditions, passerait de l'état liquide à gazeux, donc qui reprendrait six cents (600) fois son volume, et que la seule façon pour empêcher le contenant, le réservoir de voler en morceaux, à ce moment-là, ce serait d'ouvrir les valves et d'envoyer tout ça en l'air.

Est-ce que je comprends bien? Est-ce que j'ai bien lu?

PAR LA PRÉSIDENTE :

2315 On va le demander. Donc monsieur Brosseau, pouvez-vous nous dire si la compréhension de monsieur Bessette est la bonne et dans quel contexte ce genre d'événement peut arriver?

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

2320 Monsieur Torkildsen va parler.

BY Mr. BJORN TORKILDSEN :

Madame la Présidente, I am assuming that you are referring to what we call roll over in

Madame la Présidente, j'imagine que ce qu'on appelle "roll over" à l'intérieur, différentes

the tank, where different layers of gas will form inside the tank and then the top layer will move down to the bottom of the tank and there will be some major movement inside the tank. This is prevented by stirring the tank, stirring the content of the tank, mixing the content to make sure that there is no layers forming that could cause this to happen.

couches de gaz se forment à l'intérieur du réservoir et la couche du dessus va se déplacer vers le bas, il y aura beaucoup de mouvements et ça, on prévient cela en brassant le contenu du réservoir, mélanger le contenu pour s'assurer qu'il n'y a pas de couche qui se forme, qui pourrait causer ce genre de phase de basculement.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2325

Et cette opération de mélange, est-ce que c'est quelque chose qu'on fait une fois et c'est réglé ou si c'est quelque chose qu'il faut faire régulièrement?

BY Mr. BJORN TORKILDSEN :

Madame la Présidente, this is something that we do regularly or when needed, and it is also being done by the pumping of LNG into the tank. We have a continuous movement of LNG because we're either pumping LNG into the tank from the process or we are pumping LNG out from the tank during loading or both at the same time.

Madame la Présidente, c'est quelque chose que nous faisons régulièrement ou au besoin, et c'est aussi fait par le pompage de GNL à l'intérieur. Donc il y a un mouvement continu de GNL, parce que soit que nous mettons du GNL dans le réservoir ou nous retirons le GNL ou les deux (2) en même temps. Donc il y a un mouvement continu.

2330

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur Torkildsen. Monsieur Bessette.

PAR M. LOUIS-PATRICE BESSETTE :

2335

Merci beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2340

Monsieur Dériger.

PAR LE COMMISSAIRE :

2345 Juste pour poursuivre sur la question du basculement de couches! Dans l'étude d'impact, vous mentionnez que c'est déjà arrivé qu'il y a eu un accident, c'est très rare, mais qu'il y avait déjà eu un accident par rapport a un phénomène de basculement de couches, est-ce que vous pouvez nous en dire plus, qu'est-ce qui est arrivé dans ce cas-ci?

PAR Mme LINA LACHAPELLE :

2350 En fait, l'accident est arrivé il y a plusieurs années, et c'est suite à cet accident que les codes de conception ont été modifiés pour inclure des spécifications bien particulières à cet effet-là.

2355 Donc c'est un phénomène très bien connu et qui est très bien contrôlé.

PAR LE COMMISSAIRE :

Donc c'est vraiment avant?

2360 **PAR Mme LINA LACHAPELLE :**

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE :

2365 Est-ce que vous pouvez nous dire un peu l'année ou en fait, la période?

PAR Mme LINA LACHAPELLE :

2370 Je ne l'ai pas, mais je vais le vérifier et je vais vous le donner. Parce que là, je ne le sais pas par cœur.

PAR LE COMMISSAIRE :

2375 Merci.

DENIS GAUTHIER

2380

PAR LA PRÉSIDENTE :

J'inviterais maintenant monsieur Denis Gauthier à venir poser ses questions.

2385 Bonsoir monsieur Gauthier.

PAR M. DENIS GAUTHIER :

2390 Rebonsoir. Pour le monsieur de Champlain, moi, je demeure à peu près à six kilomètres (6 km) de Champlain, je reste à Sainte-Marthe, puis je ne suis pas riverain du fleuve mais deuxième voisin.

2395 S'ils échappent un tuyau le soir sur le quai, j'en ai connaissance. Le fleuve, c'est porteur de son, c'est épouvantable. Ça, c'est pas ma question principale.

2400 Ma question astéure était au niveau du chenal. C'est vrai que le chenal, Champlain, c'est sur la rive nord, mais c'est comme une autoroute. Vous avez un côté droit, un côté gauche. Vous avez la bouée verte qui est vers le sud et la bouée rouge au nord. Les bateaux, quand ils montent vers Montréal, passent quasiment sur le quai. Nous autres, on descend là pour aller avec les enfants, puis on voit le monde sur les bateaux, c'est pas compliqué. Puis quand ils arrivent vers Sainte-Marthe, à cause de l'île, le chenal est complètement au sud, puis quand ils arrivent au Cap-de-la-Madeleine–Trois-Rivières, le chenal est au nord.

2405 Puis si vous vous en allez vers Québec, parce que moi, j'ai un bateau, ça fait quasiment quarante (40) ans que je me promène sur le fleuve, vous avez des grandes battures, le quai à Bécancour, à droite, vous avez une grosse batture de pierre, à droite, puis vous en avez une autre du côté gauche du quai, je vais à la pêche là. Il y a une très grande batture là, puis c'est de la roche.

2410 À Saint-Pierre-les-Becquets, moi, je vais à la chasse là, puis des fois, le bateau, je voyais le nez, j'ai dit, il va finir par nous rentrer dedans. Je regardais avec ma rame, il y a juste deux pieds (2 pi) d'eau, il peut pas nous rentrer dedans. Parce que rendu à Saint-Pierre-les-Becquets, Deschaillons, le chenal vire au quatre-vingt-dix (90⁰) pour pouvoir poigner Grondines. Ce secteur-là, c'est de la pierre à la grandeur.

2420 C'est pour ça que ma question était la suivante! Si vous avez des photos aériennes, si vous avez pris des photos, d'abord c'est pas dur à savoir avec le chenal, parce qu'il y a des largeurs de chenal, puis l'été, à cause des changements climatiques, des fois ils sont obligés d'alléger les bateaux, parce que le chenal n'est pas si creux que ça. Il y a bien des places que c'est creux et des places que c'est pas creux. Puis dans le bout de Deschaillons, c'est peut-être creux, mais il y a

beaucoup de roche. Puis j'en ai connaissance, j'ai soixante (60) ans, ça fait plusieurs fois que les bateaux s'échouent dans le bout de Batiscan, Sainte-Anne, sur les battures, puis ça prend des semaines avant de sortir ça de là.

2425 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Donc votre question, monsieur Gauthier!

2430 **PAR M. DENIS GAUTHIER :**

Ma question est la suivante! Au niveau de la Garde côtière, s'ils ont des "tugs", parce qu'il va falloir changer ça à Trois-Rivières, les "tugs", ils sont pas assez forts, ça prend des "tugs" de mer, ma question est la suivante : Est-ce que la Garde côtière est au courant, puis est-ce qu'ils ont l'équipement nécessaire à sortir ça de là? Prévoyez ça!

2435 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Donc je comprends que la question est pour monsieur Bhérier, j'ai l'impression. Monsieur Bhérier, est-ce que vous pourriez nous répondre?

2440 **PAR M. CHARLES BHÉRIER :**

Oui, bonsoir madame la Présidente. Pour ce qui est de navires qui hypothétiquement s'échoueraient, alors dans ce cas-ci, oui, ce serait par rapport au réseau d'alertes et d'avertissements que je mentionnais un peu plus tôt. Puis de ce côté-là, la Garde côtière serait l'organisme fédéral qui interviendrait sur place pour s'assurer de la sécurité alentour.

2445
2450 À ce moment-là, il y aurait un plan de renflouement qui serait soumis à la Garde côtière et à Transports Canada qui serait évalué. Puis si ce plan est accepté, alors là, le navire entamerait les procédures pour le renflouement, évidemment avec toutes les évaluations qui seraient faites pour que toutes les opérations soient faites en toute sécurité.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2455 Oui monsieur Veillette.

PAR M. MAXIME VEILLETTE :

2460 J'avais peut-être juste un élément à rajouter! Tout à l'heure, on parlait de la carte avec le
chenal à la hauteur de Bécancour, il est déjà inclus dans le document que j'ai donné cet après-midi
à l'annexe H du document. Donc ça, c'est une chose.

2465 Et simplement pour dire qu'à Bécancour, on reçoit déjà des navires de vrac liquide donc qui
peuvent s'apparenter un peu à ce qui va être fait dans ce cas-là, de taille similaire à ceux qui sont
prévus au projet.

Et la Garde côtière est habituée de travailler avec ces navires-là, donc je ne pense pas qu'il y
ait de danger majeur de ce côté-là.

2470 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

2475 Et je comprends évidemment, si je me trompe pas, monsieur Bhérier, qu'il y a évidemment,
c'est vrai que le fleuve quand même présente un certain nombre de dangers, mais je comprends
qu'il y a des pilotes qui doivent embarquer à bord des bateaux, si je ne me trompe pas, à partir des
Escoumins?

PAR M. CHARLES BHÉRIER :

2480 Oui. C'est une zone réglementée de pilotage à partir des Escoumins. Alors des Escoumins
jusqu'à Québec; à Québec il y a un changement de pilote; de Québec à Trois-Rivières, il y a
encore un changement de pilote à Trois-Rivières; et Montréal également. Ça fait partie d'une zone
qui est réglementée par l'Administration du pilotage des Laurentides.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2485 Merci monsieur Bhérier.

Monsieur Gauthier, votre deuxième question!

2490 **PAR M. DENIS GAUTHIER :**

2495 Oui. Moi, je demeure à Trois-Rivières à Sainte-Marthe, moi, j'ai travaillé pendant trente-cinq
(35) ans à l'usine Aléris, l'ancienne shop d'aluminium. En 87, il y avait eu un feu à l'usine et
pourtant, c'est en béton, en "H-beam", en acier, ça craque comme du spaghetti, ça. On a perdu la
moitié de notre usine. On a fait venir les pompiers de partout. De l'huile de laminage, quand le feu
a poigné là-dedans, il y avait rien à faire.

2500 Il y avait deux (2) avions-citernes prêts à décoller dans le bout de Québec. Nous autres, on avait un pare-feu pour sauver l'usine, une partie de l'usine, si le feu aurait traversé de l'autre bord, les deux (2) avions auraient décollé, ils auraient écrasé l'usine. Ça avait été averti, parce qu'on faisait partie de l'équipe d'incendie.

C'est pour vous donner une idée qu'est-ce que ça peut faire, des fois, du gaz, des huiles de laminage.

2505 Alors le gaz liquéfié, j'avais posé la question à Champlain, on n'a pas eu la réponse, si ça arriverait une explosion – nous autres à l'usine de l'autre côté, on avait des bonbonnes de gaz, c'est clôturé pour pas que personne entre à l'intérieur de ça. La maintenance, eux autres, des fois, ça arrivait avec leur "payloader" qu'ils rentrent à l'intérieur des clôtures, ils avaient accroché une tank, le feu a poigné, ils ont fait venir les pompiers, ils ont arrosé les tanks pour pas que ça saute. 2510 Ils ont évacué une partie de la population.

2515 La température du gaz liquéfié, c'est équivalent à la température du soleil, c'est pas compliqué. Je sais pas la distance, ma question est un petit peu là-dessus, le parc, les caissons de plomb de l'usine nucléaire, c'est à peu près à un point cinq kilomètre (1,5 km) à peu près, si je me trompe pas, des déchets nucléaires, les "H-beam" en plomb, que l'uranium est entreposé à l'intérieur. La température du soleil, les caissons de plomb, ça prend pas grand-chose pour faire fondre ça.

2520 Alors est-ce que vous avez pensé voir s'il arriverait une explosion ou s'il arriverait un feu, c'est sûr qu'ils n'ont pas l'équipement pour éteindre ça. L'eau se rendrait même pas sur le feu, elle va s'évaporer.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2525 Monsieur Gauthier, je vous demanderais d'en venir à votre question.

PAR M. DENIS GAUTHIER :

2530 Ma question était la suivante : Est-ce que vous avez prévu d'avoir une protection, je sais pas la distance, s'il peut détruire mettons les caissons de plomb justement autour de la centrale nucléaire, ma question est là-dessus.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2535 Merci monsieur Gauthier. La même question a été posée, c'est bien sûr que vous n'étiez pas nécessairement là, mais hier après-midi, et monsieur Désilets qui est le directeur de la centrale Gentilly pour Hydro-Québec avait répondu à cette question-là.

2540 Je peux la résumer moi-même. Écoutez, je vais vous résumer essentiellement ce qu'il a dit. C'est que l'évaluation d'Hydro-Québec ou son évaluation comme directeur de la centrale, c'était que sur la base de toute l'information disponible, de l'étude de risques technologiques qui avait été produite par le promoteur, selon son évaluation, il n'y avait aucun risque étant donné la distance entre l'usine prévue et Hydro-Québec.

2545 C'est dans les transcriptions de la séance d'hier, vous pourrez avoir beaucoup plus de détails, parce que là, je viens de vous résumer ça très court. Mais il a été, disons, très affirmatif à ce niveau-là, étant donné les distances; il considérait qu'il n'y avait vraiment aucun risque.

2550 Parce que l'étude de risques a démontré que la distance maximale d'impact est quand même bien inférieure à un kilomètre et demi (1 ½ km).

Alors comme je vous dis, si vous voulez avoir le verbatim, vous pourrez retourner à la transcription de l'intervention de monsieur Désilets hier en soirée.

2555 **PAR M. DENIS GAUTHIER :**

Je vous remercie beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2560 Merci monsieur Gauthier. Oui monsieur Brosseau.

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

2565 Madame Lachapelle a de l'information sur l'accident de basculement.

PAR Mme LINA LACHAPELLE :

2570 Alors à la question tantôt, en quelle année est arrivé l'accident, c'est arrivé en 1971. C'était en Italie.

Et vous allez retrouver cette information à l'annexe H du rapport de l'étude d'impact, le tableau H.2-3.

2575 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Merci beaucoup.

2580

JEAN FALAISE

PAR LA PRÉSIDENTE :

2585 J'inviterais monsieur Jean Falaise.

Bonsoir monsieur Falaise.

PAR M. JEAN FALAISE :

2590

Bonsoir madame la Présidente, monsieur le Commissaire. Dans le système de réfrigération, ils utilisent un gaz j'imagine, et j'aimerais savoir de quelle provenance, de quel pays ça viendrait?

PAR LA PRÉSIDENTE :

2595

J'ai manqué un mot, je sais pas si les autres l'ont entendu, vous avez dit qu'ils utilisent...

PAR M. JEAN FALAISE :

2600

Dans le système de réfrigération pour transformer le gaz en liquide, quel type de gaz qu'ils utiliseraient pour le réfrigérant et de quel pays ça viendrait?

PAR LA PRÉSIDENTE :

2605

Merci monsieur Falaise. Monsieur Brosseau.

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

2610

Madame Lachapelle va répondre à cette question.

PAR Mme LINA LACHAPELLE :

2615 Alors le mélange, ça va être un mélange de gaz effectivement pour le réfrigérant, mélange d'éthylène-propane-butane-pentane-gaz naturel et azote qui sont tous des gaz qui sont disponibles au Québec ou en Amérique du Nord.

PAR M. JEAN FALAISE :

2620 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Ça va?

2625 **PAR M. JEAN FALAISE :**

2630 Oui. Ensuite, pour la deuxième question, nous avons appris cet après-midi que les chargements de gaz naturel liquéfié seraient assujettis aux règles de l'ALÉNA. Si Québec commence à exporter du gaz naturel liquéfié, pourrait-elle plus tard suspendre ses exportations aux États-Unis?

PAR LA PRÉSIDENTE :

2635 Merci monsieur Falaise. Donc monsieur Brosseau, si vous êtes en mesure de répondre.

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

Si je comprends bien, oui, on a dit, si on exportait, c'était inclus dans l'entente sur l'ALÉNA.

2640 Et là, si on arrête, j'ai manqué un bout à la fin de la question de monsieur Falaise.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2645 Monsieur Falaise, je pense, fait référence à certaines clauses de l'ALÉNA, certaines clauses qui permettraient pas à un pays, pas nécessairement une province, mais à un pays d'exporter et de subitement cesser d'exporter sans raison valable.

2650 Donc dans ce cas-ci, je pense qu'il va falloir que vous vérifiiez si ça peut s'appliquer à vous, parce qu'on parle de petits volumes.

PAR M. RICHARD BROUSSEAU :

Monsieur Semotiuk va rajouter sur cette question.

BY Mr. RODNEY SEMOTIUK:

Madame la Présidente et Monsieur Falaise, concerning the export with regards to the United States, typically what you do is apply for a export order through the National Energy Board which is usually for up to two years at the time. And similarly, you apply for an import order with the U.S. Department of Energy.

In that regard, you know, it's a fluid movement of natural gas between Canada and United States, we have gas from Canada goes to United States, similarly from the U.S. to Canada.

So in that regards, with these temporary export/import orders, you have the ability to stop or you can sell less or you can, within that order of volume that you've asked for, you know, you can be under your amount and then you don't have to renew.

So as an example, Gas Metro, they regularly apply and they ship LNG periodically into the United States. This winter, they're providing cargos into the Boston area to help with shortages of natural gas that may occur at times in Boston during cold winter spells.

Madame la Présidente et monsieur Falaise, par rapport à l'exportation aux États-Unis, bien, typiquement, ce que nous faisons, c'est qu'on applique pour un ordre d'exportations au travers le comité de l'énergie qui est bon pour deux (2) ans à la fois. Et de la même façon, vous appliquez pour un bon d'importation avec aussi le département de l'Énergie des États-Unis.

Alors c'est un mouvement fluide de gaz naturel entre le Canada et les États-Unis. Nous avons du gaz du Canada qui va aux États-Unis, et de la même façon vice et versa.

Alors par rapport à cela, avec ces ententes temporaires d'exportation et d'importation, vous avez l'habileté d'arrêter ou vendre moins à l'intérieur du volume que vous avez demandé, alors on peut être sous le volume et ensuite, on n'est pas obligé de renouveler l'entente qui est bonne pour deux (2) ans.

Donc Gaz Métro, par exemple, régulièrement, ils appliquent pour exporter du GNL aux États-Unis, et cet hiver, ils donnent du cargo dans la région de Boston pour aider le manque de gaz naturel qui est arrivé cette année, durant les tempêtes de neige de cette année.

So it's a fairly fluid and with respect to ALENA or NAFTA, in this regard, like there is no obligation to continue exporting, it's for a set period of time, and a set volume.

Donc c'est quelque chose qui est très fluide, et par rapport à l'ALÉNA ou même au NAFTA, il n'y a pas d'obligation de continuer l'exportation. C'est seulement pour une période de temps et un volume aussi établi.

2655

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur Semotiuk. Merci monsieur Falaise.

2660

NICOLE RACINE

PAR LA PRÉSIDENTE :

2665

Madame Nicole Racine.

Bonsoir madame Racine.

2670

PAR Mme NICOLE RACINE :

Bonsoir madame la Présidente, monsieur, mesdames et messieurs. J'aimerais savoir, j'ai lu dans un document que vous alliez avoir une génératrice de secours. Il semble que la génératrice de secours n'utiliserait pas le gaz mais plutôt le diesel ou le mazout, est-ce que je peux savoir pourquoi?

2675

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci madame Racine. Monsieur Brosseau.

2680

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

Madame la Présidente, l'idée de la génératrice de secours au diesel, c'est vraiment d'avoir une source d'énergie qui est autre que l'électricité et le gaz naturel, pour s'assurer que cette génératrice-là va fonctionner en cas de panne majeure où l'électricité arrêterait même l'apport de gaz naturel.

2685

Alors c'est ce qui est effectivement dans l'étude d'impact actuellement. Ce point-là nous a déjà été apporté en consultation publique, et dans l'énergie détaillée, on va repenser, mais à ce

2690 moment-ci, c'est définitivement ce qui avait été pensé comme le plus sécuritaire, puisqu'on avait un apport facile à obtenir et qui pouvait faire fonctionner la génératrice, par exemple, sur quelques jours.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2695 Merci monsieur Brosseau. Madame Racine, une autre question.

PAR Mme NICOLE RACINE :

2700 Oui, s'il vous plaît. On parle de toutes sortes de possibilités d'explosion, pas nécessairement par le gaz liquide lui-même, mais par ses évaporations ou des accidents, des ignitions, vous avez parlé de distances sécuritaires qui sont par rapport à la chaleur, si j'ai bien compris.

2705 Est-ce qu'il y a des calculs qui ont été faits pour une onde de choc qui m'apparaît se répandre beaucoup plus loin que les autres effets?

PAR LA PRÉSIDENTE :

2710 Merci madame Racine. Monsieur Brosseau.

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

Madame Lachapelle va répondre rapidement.

2715 **PAR Mme LINA LACHAPELLE :**

2720 Dans l'évaluation des effets domino, on a considéré les radiations thermiques mais également la distance à laquelle on pouvait avoir la limite inférieure d'inflammabilité, donc un scénario d'explosion, de déflagration.

Donc c'est considéré dans les effets domino.

PAR Mme NICOLE RACINE :

2725 OK. Est-ce que c'est ça qui peut faire briser des vitres à distance?

PAR Mme LINA LACHAPELLE :

Oui, les seuils des effets domino peuvent effectivement faire briser des vitres à distance.

2730 **PAR Mme NICOLE RACINE :**

Et ça ne dépasse pas les distances que vous nous avez présentées cet après-midi?

2735 **PAR Mme LINA LACHAPELLE :**

Ce que j'ai présenté cet après-midi, c'était principalement au niveau des radiations thermiques. Claude, les seuils d'explosion? Je préférerais, monsieur Côté pourrait répondre s'il vous plaît, parce que ça va éviter le va-et-vient.

2740 **PAR Mme NICOLE RACINE :**

Ça me fait plaisir.

2745 **PAR M. CLAUDE CÔTÉ :**

Oui, dans la présentation que madame Lachapelle a faite cet après-midi, elle a parlé des effets domino, et ça considère tous les types d'effets domino qu'on peut rencontrer.

2750 Donc elle a parlé beaucoup des effets de radiations thermiques, mais ça inclut également, elle a parlé également, je sais pas si vous vous en souvenez, là, mais elle a parlé également des effets d'explosion, soit directs, provenant de l'usine même, ou dus au fait qu'on a une migration d'un nuage de gaz inflammable et qu'on a une ignition à distance.

2755 **PAR Mme NICOLE RACINE :**

Merci.

2760 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci monsieur Côté, merci madame Racine.

ROBERT BEAULIEU

2765 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

J'inviterais monsieur Robert Beaulieu à venir poser ses questions.

2770 Bonsoir monsieur Beaulieu.

PAR M. ROBERT BEAULIEU :

2775 Bonsoir madame la Présidente, monsieur Dériger. J'ai deux (2) questions très simples, en fait.

2780 Stolt semble être un bon citoyen corporatif, dans le sens qu'il a vraiment bien étudié ses procédés de transport et tout ça, tous les détails, mais l'information est tellement compartimentée qu'on met de côté peut-être un peu – j'ai écouté hier la webdiffusion, puis il y a des questions qui me chicotaient beaucoup, c'est pour ça que j'ai pris la peine de venir pour essayer de clarifier ça.

2785 Il y a beaucoup d'informations qui nous arrivent de partout, il y a le GIEC, je reçois toutes sortes d'informations de toutes sortes de sources, par rapport à la tendance évidemment, puis les changements climatiques, puis tout ça.

Ça fait que moi, je remets simplement, je poserais la question de la façon suivante! Est-ce que l'implantation d'une telle usine va encourager la fracturation hydraulique n'importe où, que ce soit aux États-Unis, au Canada?

2790 Est-ce qu'on encourage, en fournissant un débouché pour ce produit-là, est-ce qu'on encourage la fracturation hydraulique en quelque part?

2795 Je suis très très préoccupé par ça, moi, je tiens à vous le communiquer. Il y a des histoires d'horreur qui sortent du Dakota du Nord, du Colorado, c'est des zones sinistrées. Les habitants de là sont en train de déménager, à part ceux qui font de l'argent.

2800 Alors c'est quelque chose, on peut pas penser qu'on va implanter une usine de quelque chose puis là, on va tous se retourner de côté, puis on ne regardera pas l'effet global de ça pour nos enfants puis nos petits-enfants qui vont nous regarder, puis c'est important qu'on se pose la question.

2805 Alors est-ce qu'on est en train d'encourager un procédé d'extraction qui a fait l'objet d'un BAPE ici, puis on a vu que les effets, c'est vraiment pas rassurant. Alors j'aimerais ça qu'on adresse cette question, s'il vous plaît.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Alors monsieur Beaulieu, comme vous savez, il y a eu quelques interventions hier soir qui allaient dans le même sens, qui posaient le même genre de question assez large.

2810 Bon, disons, je vais demander peut-être, disons principalement à monsieur Michon qui est intervenu à ce niveau-là.

2815 Monsieur Michon, si vous voulez peut-être revenir avec les commentaires que vous avez faits à ce sujet-là, comme représentant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Et sinon, si quelqu'un d'autre peut compléter ensuite!

PAR M. PIERRE MICHON :

2820 Ce que j'ai mentionné jusqu'à date, c'est que le ministère considère qu'il n'a pas vraiment le pouvoir sur la réglementation qui s'applique à l'étranger, par exemple la fracturation aux États-Unis. Si le gaz provenait, si on était capable, d'une part, de déterminer quelle part vient de puits de fracturation, ce serait certainement pas nécessairement une mince tâche, on n'a pas nécessairement de pouvoir là-dessus.

2825 Est-ce que le ministère, le gouvernement va prendre une décision qui irait dans le sens que monsieur le veut, où monsieur, disons, s'interroge, si je puis dire, je peux pas me prononcer là-dessus.

2830 On pourrait à la limite dire, le gouvernement pourrait décider ultimement qu'il voudrait pas – si on met dans la balance les impacts positifs qu'on pourrait avoir au niveau des gaz à effet de serre par rapport à la fracturation, par exemple, c'est quelque chose qu'on devrait effectivement se positionner. Autrement dit, la décision va être prise en connaissance de cause sur ces aspects-là.

2835 C'est tout ce que je peux vous dire actuellement. Je peux pas dire qu'on a une position très précise dans ce domaine-là, puisque c'est sûr qu'au niveau de l'approvisionnement, on va consulter le ministère de l'Énergie et des Ressources, c'est une décision du gouvernement.

2840 Actuellement, on peut pas dire qu'on a des contre-indications ou des orientations qui diraient qu'on limiterait la consommation de gaz par rapport à la fracturation à l'étranger.

2845 Je répète que le souci, les préoccupations au Québec sont probablement plus grandes par rapport à la fracturation. Les mandats que le gouvernement a donnés sur l'Évaluation environnementale stratégique démontrent l'intérêt, la préoccupation environnementale que le gouvernement du Québec met comme accent sur cette filière-là, mais ça concerne uniquement le territoire québécois.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2850

Merci monsieur Michon. Est-ce que, monsieur Brosseau, vous souhaitez, non? Oui monsieur Semotiuk.

BY Mr. RODNEY SEMOTIUK:

Just from our company point of view, I just would like to reiterate that, you know, with respect to the gas where we pick it up, the receipt point in Southern Ontario, in can be a combination of conventional natural gas, what is gas that is associated with oil production, where it is separated out or it can even be biométhane or it can be tight gas or what is called shale gas. So there is a combination now and even coalbed methane.

So the mixture, it becomes more complicated than the days when I was a young child growing up in Alberta and we had sedimentary conventional gas.

The other side of the issue is with what we are trying to do with this gas is we're trying to reduce the carbon intensity of industry. It's not just for my children or my grandchildren I hope someday, but if we need to reduce carbon intensity, we need to look at alternatives that have a lower carbon footprint and natural gas and the way we're looking to utilize it here in Quebec or in other industries provides a very important alternative or option for industry to not only reduce their carbon emissions, but it also provides benefits with regulated emissions.

Juste du point de vue de notre compagnie, on aimerait réitérer, vous savez, là, par rapport au gaz où nous le prenons et le recevons du sud de l'Ontario, vous savez, ça peut être une combinaison de gaz naturel conventionnel, avec la production d'huiles séparées, ça pourrait même être du biométhane ou du gaz de schiste. Alors il y a une combinaison maintenant.

La mixture est beaucoup plus compliquée que lorsque j'étais jeune, et j'ai grandi en Alberta, nous avons du gaz sédimentaire conventionnel.

Et l'autre côté de cette question, avec ce qu'on essaie de faire avec ce gaz, c'est qu'on essaie de réduire l'empreinte de carbone de l'industrie, c'est pas juste pour mes enfants ou mes petits-enfants, j'espère un jour, mais si nous devons réduire l'empreinte, l'intensité du carbone, nous devons regarder des alternatives qui ont une plus petite empreinte de carbone, et le gaz naturel est la façon que nous voulons l'utiliser ici au Québec, nous donne vraiment une alternative importante pour l'industrie qui, non seulement, réduisent leurs émissions en carbone, mais aussi qui donne des avantages avec des émissions qui sont réglementées.

And we're also working with shipping companies on bunkering fuel where they need to reduce their nitrogen oxide emissions and sulphur dioxide emissions because these are also major concerns in terms of their pollutants and the air quality for people, you know, that we have to breathe.

And similarly, when we look at some of the industries that we are working with, they also currently produce particle matter given the type of fuel that they use in their operations. So, you know, in balancing it, you know, we are bringing in like a fuel that has better benefits to help eliminate other concerns.

Québec is a leader in greenhouse gas emission reductions and when you look at globally where Europe is back to waste 2008 from the global melt down financially, you see that Québec has stayed true to its course of being a leader in the world about, you know, series attention to greenhouse gas reduction.

But we have industries that are not able to access the electricity grid or piped gas through the network, so this is a good way to do a transition or a move forward.

And I would say lastly when we look at oil and the oil products, it's no longer simple. We get sedimentary type crude oil out of Alberta or maybe light crude oil out of certain places in the world, we are now getting into different types of oil which we use in the refining industry. That also has a different, perhaps, carbon footprint or a different, you know, the way on a lifecycle basis that is extracted and then refined.

Et nous travaillons aussi avec les compagnies de livraison sur les huiles lourdes où ils doivent réduire leurs émissions d'oxyde d'hydrogène et sulfure aussi, dioxyde, puisqu'ils sont des inquiétudes majeures par rapport aux polluants, la qualité de l'air.

Et de la même façon, lorsque nous regardons certaines industries avec qui nous travaillons, ils produisent absolument des matières de particules, dépendamment des combustibles qu'ils utilisent dans leurs opérations, alors lorsqu'on essaie d'équilibrer le tout, nous avons un carburant qui a de meilleurs avantages pour éliminer d'autres inquiétudes.

Et le Québec est un leader dans la réduction d'émissions de gaz à effet de serre, et quand vous regardez l'Europe, cette chute financière, on remarque que le Québec est resté en piste en étant un leader pour l'attention vraiment de la réduction des gaz à effet de serre.

Donc nous avons des industries qui ne sont pas capables d'avoir l'électricité ou les réseaux de gaz naturel, donc c'est une bonne façon de faire une transition pour aller de l'avant.

Et dernièrement, j'aimerais dire que lorsque nous regardons des produits de l'huile ou des combustibles, d'avoir des huiles légères, donc maintenant c'est différentes sortes d'huiles qu'on utilise dans le raffinage aussi qui ont probablement une différente empreinte de carbone, basé aussi sur le cycle de vie, de la façon que c'est extrait, raffiné.

There are other implications that should be looked at as well in this course or discussion.

Et il y a d'autres applications aussi qui devraient être regardées dans ce genre de discussion.

And when you look at in the future last point is, you know, where we have to look at perhaps drilling in the Arctic or drilling... or unconventional resources, you know, it's important to find alternatives.

Et lorsqu'on regarde le futur, mon dernier point, où on doit vraiment peut-être aller faire des forages dans l'Arctique, ou des ressources non conventionnelles, c'est important de trouver des alternatives.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2855

Merci monsieur Semotiuk.

Monsieur Beaulieu, avez-vous une deuxième question?

2860

PAR M. ROBERT BEAULIEU :

Oui. Je remercie les gens pour leurs réponses. Je comprends aussi de la façon que ça fonctionne. Moi, je peux pas passer de commentaires sur qu'est-ce que monsieur vient de dire. C'est une bonne réponse, mais il y a beaucoup de choses qui pourraient être discutées et approfondies.

2865

PAR LA PRÉSIDENTE :

Vous allez pouvoir passer des commentaires dans quelques semaines en présentant un mémoire en deuxième partie.

2870

PAR M. ROBERT BEAULIEU :

Oui, je vais sûrement le faire. J'hésite, là.

2875

Ma deuxième question, je vais choisir! On parle que le gaz, bon, serait un moindre mal. On veut s'en aller vers une transition, puis bon, tant mieux, on veut s'en aller vers une transition.

2880

Quand on regarde qu'est-ce qui est disponible sur, mettons, le site des ministères, puis tout ça, le plan énergétique, tout ça, il semble y avoir une prépondérance; qu'est-ce qu'on s'en va, c'est le développement, à ce que moi, je vois, ma perception de ça, c'est qu'on s'en va vers un développement d'hydrocarbures.

2885 Ma question peut-être s'adresserait à quelqu'un d'un ministère, peut-être celui qui veut lutter contre les changements climatiques!

2890 Si ça, c'est le moindre mal pour une transition, j'aimerais savoir une transition vers quoi? J'ai rien vu, moi, où on va développer des infrastructures de façon cohérente qui nous amènent au but qu'on veut atteindre, pour vraiment avoir un développement durable, puis un contrôle sur nos émissions pour contrôler les changements climatiques.

Alors est-ce qu'il y a un autre volet au plan énergétique autre que les hydrocarbures?

PAR LA PRÉSIDENTE :

2895 Monsieur Beaulieu, c'est une question très large que vous avez là. Je vais quand même demander effectivement à monsieur Michon!

PAR M. PIERRE MICHON :

2900 Les objectifs, effectivement la réduction des gaz à effet de serre, je vais laisser monsieur Tremblay dire quelques mots là-dessus.

PAR M. MARTIN TREMBLAY :

2905 Bien, au niveau de ce que le gouvernement fait, bien, le système de plafonnement et d'échange des droits d'émission des gaz à effet de serre qui a été mis en place, et puis l'objectif, c'est justement, de réduire le plafond annuel pour diminuer progressivement en fait la production de gaz à effet de serre au Québec.

2910 Parallèlement à ça, l'argent qui est récolté des droits d'émission est mis dans le Fonds vert, et c'est pour justement encourager des alternatives. C'est l'outil que le gouvernement s'est donné.

2915 L'argent qu'on va percevoir en mettant des droits d'émission pour les gens qui émettent des gaz à effet de serre, pour encourager de l'autre côté des industries à utiliser plus d'électricité ou des modes alternatifs, à aller chercher des technologies. C'est ça, c'est le mécanisme actuellement qui a été mis en place pour réduire les émissions.

2920 Actuellement, c'est ça, l'objectif pour 2020, c'est de réduire de vingt pour cent (20 %) par rapport à ce qu'on avait en 1990. Et il y a déjà, au niveau des stratégies qui avaient été adoptées depuis 2006 par le gouvernement, une réduction de plus de six pour cent (6 %) qui était atteint. Alors c'est ça.

Le programme, on y croit, c'est ça, c'est l'outil que le gouvernement s'est donné.

2925

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur Tremblay. Je vois que monsieur Sirois en arrière qui voudrait ajouter quelque chose?

2930

PAR M. RICHARD SIROIS :

Oui, pour compléter la réponse, pour monsieur Beaulieu. Le 7 novembre dernier, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles a annoncé le début de la démarche qui devrait mener à l'élaboration d'une nouvelle politique énergétique au Québec, donc la politique 2015-2026.

2935

Présentement, les travaux sont amorcés. Il y a une première table ronde d'experts qui aura lieu à Montréal ce vendredi même, le 13 février. Ces tables rondes là se font devant le public, puis elles seront diffusées sur le Web en même temps.

2940

Une consultation citoyenne se tiendra en soirée après chacune des tables rondes d'experts.

Tous ces enjeux énergétiques là, présentement, les citoyens peuvent se prononcer sur le site Internet et se tenir au courant et tenter d'influencer vraiment ce qui va ressortir de la nouvelle politique énergétique.

2945

Je peux parler de d'autres dates. Le 30 mars, ça se tiendra à Shawinigan, puis le 30 mars, ça va être sur les énergies renouvelables.

2950

Et celle qui va avoir lieu à Montréal le 13 février, ça va être en efficacité et innovation énergétiques.

Et la dernière aura lieu sur les hydrocarbures en mai 2015.

2955

Vous pouvez toujours aller sur le site politiqueenergetique.gouv.qc.ca pour faire valoir vos points de vue et mettre vos commentaires. Et vous informer sur la tenue des travaux.

Et la prochaine politique énergétique devrait être soumise à la fin de l'année 2015.

2960

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur Sirois. Merci monsieur Beaulieu.

PAR M. ROBERT BEAULIEU :

2965

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2970

J'aurais peut-être une petite question pour monsieur Tremblay. Vous avez mentionné que le Plan vert servait à encourager certains changements qui contribueraient à réduire l'émission de gaz à effet de serre, est-ce que les entreprises qui justement décideraient de passer au gaz naturel via le projet de Stolt LNGaz, est-ce que ces entreprises-là, donc au gaz naturel versus le mazout ou le diesel, est-ce que ces entreprises-là seraient admissibles à une aide via le Fonds vert?

2975

PAR M. MARTIN TREMBLAY :

2980

Ce que notre collègue a mentionné hier, je pense qu'elle est mieux placée que moi. Je voudrais pas répéter avec une erreur ce qu'elle a dit hier. Je sais pas si elle pourrait répéter. En fait, la réponse était oui.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2985

Bien, c'est pas mauvais de le répéter. Je comprends qu'hier, on avait parlé du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, là, on parle du Fonds vert, donc je comprends qu'on parle de quelque chose de différent.

OK, d'accord, c'est la même chose. OK, alors si vous voulez préciser quand même.

2990

PAR Mme NADIA LALANCETTE :

2995

En fait, le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques est de la responsabilité du MDDELCC. Par contre, c'est un partenariat entre différents ministères livreurs de programmes à travers l'ensemble des priorités qui sont citées dans ce plan d'action là.

De mémoire, il y en a aux alentours de trente-deux (32) priorités.

3000

Donc nous, au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, on a été assigné sur quelques-unes de ces priorités, notamment celles qui touchent et qui visent le secteur industriel, dans la priorité 18.

Donc c'est dans cette priorité-là qu'il a été discuté qu'il est possible pour les entreprises d'obtenir des subventions dans le cadre de programmes comme ÉcoPerformance pour la conversion des énergies moins émettrices.

3005

Donc c'est le secteur d'activités dans lequel le gouvernement voit justement un grand potentiel de réduction de gaz à effet de serre. Ces conversions-là ne sont pas soutenues pour d'autres secteurs d'affaires comme l'institutionnel, le commercial. Dans ce type d'institutions là ou d'organisations là, on vise plutôt à implanter des énergies renouvelables qui sont plus faciles à implanter dans ce type d'organisations.

3010

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci. Je comprends donc que c'est à l'intérieur...

3015

PAR Mme NADIA LALANCETTE :

Puis le Fonds vert, c'est le fonds financier dans le fond dans lequel les sommes sont déposées, puis nous, bien, les programmes, c'est des enveloppes budgétaires qui sont tirées du Fonds vert. Donc c'est ce qui fait le lien entre les éléments que vous avez mentionnés.

3020

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci. Monsieur Sirois.

3025

PAR M. RICHARD SIROIS :

Oui, excusez-moi madame la Présidente. Tantôt, j'ai mentionné soumise à la fin 2015. Ce serait plutôt soumise à la mi-automne 2015 au Conseil des ministres pour être entérinée à la fin 2015, la politique énergétique bien entendu.

3030

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci de cette précision.

3035

3040

JOYCE RENAUD

PAR LA PRÉSIDENTE :

3045

J'inviterais maintenant madame Joyce Renaud.

Rebonsoir madame Renaud.

3050

PAR Mme JOYCE RENAUD :

Bonsoir madame la Présidente. Depuis le temps qu'on se voit, vous savez que j'ai des questions malcommodes souvent! J'essaie d'être zen.

3055

Tout le long de ces audiences, on a fait mention, de la part du promoteur, et des représentants des différents ministères, d'un facteur de réchauffement du méthane de 21. Bon, moi, ce que j'ai su, c'est que le GIEC, lui, recommande une valeur 36, beaucoup plus grande que le 21.

3060

Alors j'ai entendu le promoteur dire à plusieurs reprises, et ça m'a ravie de voir qu'on a un scénario ou des scénarios stricts, sévères, moi, c'est comme ça que je l'ai interprété, parce qu'on veut être top niveau, c'est ce que j'ai compris.

Est-ce que je me suis trompée, pour la prévention des catastrophes et des accidents?

3065

PAR LA PRÉSIDENTE :

Continuez madame Renaud.

3070

PAR Mme JOYCE RENAUD :

Alors pourquoi ne pas utiliser les valeurs fiables du GIEC qui ont des personnes archi-compétentes, archi-éprouvées, archi-reconnues, au lieu des valeurs désuètes qui sont avancées ici? Entre 36 et 21.

3075

Et on parle d'un réchauffement climatique, on est à la veille de, excusez l'expression, d'éclater. Notre planète est à la veille. Pourquoi est-ce qu'on se contente de la médiocrité?

PAR LA PRÉSIDENTE :

3080

Madame Renaud, je vous remercie.

Monsieur Brosseau, donc sur cette question-là du niveau retenu, précisez d'abord quel est effectivement le niveau retenu, puis pour quelle raison?

3085 **PAR M. RICHARD BROSSEAU :**

Madame Lachapelle va répondre, madame la Présidente.

3090 **PAR Mme LINA LACHAPELLE :**

Alors madame la Présidente, pour répondre à cette question, lorsque nous faisons une étude d'impact, nous devons se conformer à la directive du ministère de l'Environnement et également, utiliser les méthodes de calculs, et les facteurs d'émission sont ceux qui sont approuvés par le ministère de l'Environnement.

3095 Et dans le cas du CH₄, c'est 21 qui est le facteur d'émission.

C'est la raison pour laquelle on a utilisé cette valeur.

3100 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Michon, je vous demanderais, ou monsieur Tremblay, de nous indiquer, je crois que c'est toujours le 21 qui a été utilisé dans cette étude.

3105 **PAR M. PIERRE MICHON :**

Je passe la parole à monsieur Tremblay.

3110 **PAR M. MARTIN TREMBLAY :**

Tout ce que je peux dire à ce sujet-là, c'est que dans le Protocole de Kyoto, ce qui avait été reconnu, c'est un facteur de 21.

3115 Je sais que le ministère, par rapport avec le règlement, c'est la même donnée qu'on a utilisée.

3120 Je pourrais vous revenir avec une réponse pour essayer d'expliquer un peu plus, mais pour l'instant, ce que je peux vous dire, c'est que le Protocole de Kyoto avait constaté 21, puis le règlement aussi du ministère.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3125 J'apprécierais que vous nous reveniez avec ça, puis, madame Renaud, je peux vous assurer que nous connaissons bien cette problématique, donc c'est clair que nous allons examiner attentivement les réponses et en tenir compte dans notre analyse du taux qui a été utilisé.

Votre deuxième question, madame Renaud.

PAR Mme JOYCE RENAUD :

3130 Je peux tu juste durer un tout petit peu sur celle-là?

PAR LA PRÉSIDENTE :

3135 Je pense que vous allez me donner un commentaire, alors je vous dirais, gardez donc ça pour votre mémoire.

PAR Mme JOYCE RENAUD :

3140 D'accord. Et là, je veux pas être méchante, là, OK! Compte tenu de nombreux dossiers – je n'utiliserai pas le mot noir qui est indiqué ici, le dossier comme celui de la pyrrhotite, puis ça, on voit beaucoup de noir là-dedans – pourquoi le promoteur Stolt a-t-il engagé SNC-Lavalin pour l'étude d'impact? Et on met de côté les données du GIEC, pourtant en termes de crédibilité, je pose la question. Est-ce que ma question est claire?

3145

PAR LA PRÉSIDENTE :

Votre question est claire. Monsieur Brosseau, si vous voulez répondre.

3150 **PAR M. RICHARD BROSSEAU :**

Stolt LNGaz a donné le mandat à SNC-Lavalin, considérant la qualité et l'expertise et la qualité des gens qui travaillent chez SNC-Lavalin.

3155 Et je dois avouer que nous sommes plus que satisfaits des services de SNC-Lavalin Division eau et environnement.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3160 Merci monsieur Brosseau.

PAR Mme JOYCE RENAUD :

Madame la Présidente, la planète, elle, n'est pas satisfaite, et nous en faisons partie.

3165 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Madame Renaud, je vous invite à nous revenir. Je suis sûre que vous serez là avec un mémoire en deuxième partie. Merci madame Renaud.

3170 **PAR Mme JOYCE RENAUD :**

Merci madame.

3175

QUESTIONS DE LA COMMISSION

PAR LA PRÉSIDENTE :

3180 J'ai moi-même quelques questions encore, mais normalement, il est déjà dix heures cinq (10 h 05), normalement on devrait pas en avoir pour encore très très longtemps.

J'aurais des questions pour le promoteur, des questions plus générales en matière de structure d'entreprise et de gouvernance.

3185

Vous avez mentionné dans l'étude d'impact, dans la présentation, dans les grandes lignes, bon, Stolt LNGaz est une entreprise qui est incorporée au Québec, qui est une nouvelle entreprise et qui a des partenaires qui ont plusieurs années d'expérience, qui ont un bilan financier solide, bon enfin, les partenaires, entre autres principalement Stolt-Nielsen Gaz, SUNLNG et puis LNGaz.

3190

Ce que j'aimerais mieux comprendre, je comprends que Stolt LNGaz est une nouvelle entreprise, que le financement est probablement en cours, c'est normal, c'est légitime, mais quel est le lien entre cette nouvelle compagnie et les partenaires dont on parle et dont vous avez mentionné, disons, les capacités financières, techniques, l'expérience, donc quel est le lien entre cette nouvelle entreprise et ses partenaires?

3195

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

3200 Madame la Présidente, LNGaz, ils sont assis à ma droite, ils sont là pour leur expertise, et leurs connaissances dans le gaz naturel liquéfié.

3205 Stolt-Nielsen, comme on l'a dit, est une entreprise qui œuvre dans le domaine maritime de transport, l'entreposage, la distribution chez les clients de différents produits. C'est une entreprise qui a une valeur d'actifs de tout près de quatre milliards (4 G\$), chiffre d'affaires de deux point un milliards (2,1 G\$).

Et nous devenons, Stolt LNGaz, une partie de Stolt-Nielsen, si on veut.

3210 Stolt-Nielsen s'occupe presque à temps plein, je dirais, du développement de Stolt LNGaz. Il y a le conseil d'administration bien sûr sur lequel ils travaillent, ils ont créé une division Stolt-Nielsen LNG avec un président qui vient travailler avec nous à Montréal à peu près à toutes les deux (2) ou trois (3) semaines maximum, où on affine les stratégies.

3215 Ils sont aussi très impliqués au niveau de la logistique et le seront au niveau du transport maritime. Donc on va utiliser leurs connaissances à ces niveaux-là.

SUNLNG est plus un partenaire silencieux qui investit, mais qui suit par le conseil d'administration et par des visites à Montréal, qui suit le projet régulièrement.

3220 Je sais pas si je réponds à votre question.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3225 Bien, partiellement certainement. Donc le lien, disons particulièrement Stolt LNGaz et puis Stolt-Nielsen, est-ce que ce lien est suffisamment formel pour que, disons, en situation de difficultés financières, qu'il y ait une obligation de cette entreprise-là de soutenir la nouvelle entreprise ou est-ce que c'est, au niveau financier, c'est indépendant?

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

3230 Madame la Présidente, je vais demander à monsieur Semotiuk de répondre à celle-ci.

BY Mr. RODNEY SEMOTIUK:

Madame la Présidente, if I may in English, Stolt LNGas were a subsidiary to Stolt-Nielsen Group and so as a subsidiary, we are a start-up company, you know, based in Quebec or "Québécois entreprise", and so Stolt-Nielsen has made a commitment in terms of funding to this project and to this company. And similarly,

Madame la Présidente, si je peux répondre en anglais! Stolt LNGaz était une subsidiaire du groupe Stolt-Nielsen, alors en tant que subsidiaire, nous sommes une compagnie en démarrage, basée au Québec. Alors Stolt-Nielsen a pris un engagement par rapport à subventionner ce projet, et cette

just to clarify with SUNLNG, it's actually -- SUNLNG is doctor Al-Rashid of Saudi Arabia of Rashid Engineering, and Doctor Al-Rashid is the founder, in Saudi Arabia, of a leading engineering company, set up the engineering university on behalf of the royal family, very well respected citizen of Saudi Arabia and, you know, as to say they are an engineering consulting company.

In terms of the joint venture or partnership, as to say we fit within the Stolt-Nielsen Group and there is a financial commitment there to see through this project. One of the elements obviously to that is they made a commitment to provide the equity investment and we're currently raising the debt facility to go with that equity investment.

You know, if we succeed with what we're doing, they're fully backing this project and the development of the company.

One other element to leave you with is we see this opportunity in North-Eastern Canada, Québec, where, you know, based on what was pioneered in Norway, Scandinavia, to use LNG.

But when we look outside the borders of Québec globally, there's many other opportunities around the world that have the same challenges where there is a benefit using natural gas, but there is no way for infrastructure to be utilized except through LNG.

So in creating the Québécois enterprise

compagnie. Et de la même façon, justement pour clarifier, SUNLNG, c'est SUNLNG, et le docteur Al-Rashid de l'Arabie saoudite, Engineering Rashid, et docteur Al-Rashid est le fondateur en Arabie saoudite d'une compagnie d'ingénierie qui a établi une université d'ingénierie, la famille royale est très respectée, les citoyens de l'Arabie saoudite, et comme consultant en ingénierie.

Par rapport à ce "joint venture", eh bien, nous sommes dans le groupe Stolt-Nielsen, et il y a un engagement financier pour s'assurer que ce projet verra le jour. Mais un des éléments, évidemment, ils ont pris l'engagement de donner les fonds nécessaires et l'investissement. Et nous sommes en train de ramasser les investissements pour aller avec l'investissement initial.

Et si on a du succès, nous aurons du succès avec ce que nous voulons faire, eh bien, ils vont soutenir totalement le développement de cette compagnie.

Un autre élément que je peux vous donner en terminant! C'est que nous voyons cette opportunité dans le nord-est du Canada et le Québec, basé sur ce qui a été fait en Norvège, en Scandinavie, pour utiliser le GNL.

Mais quand on regarde à l'extérieur des frontières du Québec, globalement, il y a beaucoup d'autres opportunités autour du monde qui ont les mêmes défis où il y a un avantage à utiliser le gaz naturel. Mais il n'y a pas de façon que les infrastructures pourraient être utilisées si ce n'est qu'en utilisant le GNL.

Alors en créant cette entreprise

here in Montreal and Becandour, our intention is to grow a global brand similarly to, you know, many other successful Québécois enterprises or societies, Bombardier, etc., where by building a successful base of operations in Québec, there is the opportunity to now do other projects globally as part of the Stolt-Nielsen Group and as well with SUNLNG.

And the other dimension to that is we are working with local partners or I should say local companies like Johnston-Vermette here in Trois-Rivières, we are in discussions with MESAR which is another respected engineering firm here locally. We are working with SNC-Lavalin Environmental and we are working with a group of other financial consultants, even legal advisers.

So we are building up a technical knowledge capacity and if we can do work elsewhere, we will leverage that with us to create more opportunity for people here in Québec to, you know, increase the number of jobs but also to use that knowledge and talent in other projects in the world.

québécoise ici à Montréal et Bécancour, notre intention, c'est de faire croître une marque de commerce globale semblable à d'autres entreprises québécoises, comme Bombardier ou etc... (inaudible car le son est défectueux)... faisant partie du groupe Stolt Nielsen et SUNLNG

Et l'autre dimension à cela, c'est que nous travaillons, oui, avec des partenaires locaux, pour des compagnies locales comme Johnston-Vermette ici à Trois-Rivières, nous discutons avec MESAR qui est une autre firme d'ingénierie très respectée localement. Et nous travaillons avec SNC-Lavalin Environnement, et nous travaillons avec un groupe d'autres consultants, financiers, des aviseurs légaux.

Alors nous bâtissons vraiment une connaissance technique, une capacité de connaissances techniques, et si on peut faire du travail à l'extérieur, eh bien, on va se servir comme effet levier pour créer d'autres opportunités pour des gens ici au Québec, d'augmenter le nombre d'emplois et aussi d'utiliser cette connaissance et le talent dans d'autres projets autour du monde.

3235

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur Semotiuk pour ces précisions.

3240

Donc ma question était, je vous dirais, c'était vraiment l'aspect financier qui m'intéressait, donc j'ai bien compris que Stolt LNGaz est formellement une filiale de Stolt-Nielsen. C'est bien ce que vous avez dit, c'est bien ça? Oui, OK.

3245

Et donc je comprends que dans un cas très hypothétique, mais si le projet allait de l'avant et qu'il avait des difficultés financières par la suite, donc Stolt-Nielsen serait responsable d'assurer un démantèlement adéquat des installations et s'assurer, en fait, que tout soit laissé de façon correcte.

Est-ce que ma compréhension est juste?

BY Mr. RODNEY SEMOTIUK:

The simple answer, yes. C'est oui, je m'excuse. But yes, that's the simple answer.

La réponse simple, c'est oui. Oui, c'est la réponse simple.

And it's not just Stolt-Nielsen but also SUN, they have a strong commitment to this project as well.

Et ce n'est pas seulement Stolt-Nielsen, mais SUN aussi, ils ont un engagement fort à ce projet aussi.

And, you know, if we expand or develop, we will probably also bring in Québécois investors as we need more capitals.

Et vous savez, si nous agrandissons et développons, nous allons attirer des investisseurs québécois aussi en ayant besoin de plus de capitaux.

3250

PAR LA PRÉSIDENTE :

Je sais qu'il y a de l'information évidemment sur le site Web de ces organisations, mais s'il y a de l'information générale, de nature corporative, qui peut nous être remise, l'information générale, mais pour compléter ce qui est sur le site Web, on apprécierait la recevoir.

3255

Je vous remercie monsieur Semotiuk, monsieur Brosseau.

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

3260

Madame la Présidente, l'information générale sur Stolt-Nielsen et SUNLNG?

PAR LA PRÉSIDENTE :

Oui, s'il vous plaît.

3265

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

Merci.

3270

MOT DE LA FIN

PAR LA PRÉSIDENTE :

3275

Je vous dirais que là-dessus, au niveau de mes questions et des questions de mon collègue, ça fait le tour.

3280

J'ai une courte présentation pour clore cette première partie, pour clore officiellement cette première partie de l'audience publique sur le projet de construction d'une installation de liquéfaction de gaz naturel! Ça va être relativement court, mais j'ai quelques informations sur la suite des choses.

3285

Il y a des informations complémentaires qui sont attendues pour répondre à certaines questions qui ont été soulevées, donc quelques questions du côté des personnes-ressources, d'autres du côté du promoteur.

3290

Donc les réponses, selon les cas, vont pouvoir nous parvenir rapidement où, dans quelques cas, il y a eu des cas où c'était mentionné que ça serait un petit peu plus long, mais dès que nous aurons obtenu l'information, elle sera présentée dans le site Web du BAPE, et la majorité de ces informations là devrait être obtenue par la Commission bien à temps pour que vous puissiez utiliser l'information dans la préparation de vos mémoires.

3295

Et notamment, comme un des morceaux vraiment importants, l'analyse de cycle de vie qui, normalement, devrait rentrer au début de la semaine prochaine.

Je comprends par contre que l'autre élément, peut-être important, la question des risques du côté du transport maritime, ça, ça devrait aller à plus tard, mais enfin, plus vite ça rentrera, plus vite au minimum la Commission pourra le considérer.

3300

Donc la deuxième partie de l'audience, nous l'avons mentionné déjà, va avoir lieu à l'Église multifonctionnelle au 3025, avenue Nicolas-Perrot à Bécancour à compter du 9 mars à dix-neuf heures (19 h).

Entre-temps, la Commission d'enquête bien sûr va poursuivre ses travaux.

3305

J'ai mentionné que les informations, les documents seront disponibles dans le site Web. Ces documents seront également, l'ensemble du dossier en fait est également disponible dans les trois (3) centres de consultation dont la liste est disponible à l'arrière de la salle, et un des trois (3) centres est à Bécancour au 1295, à la bibliothèque, 1295, avenue Nicolas-Perrot.

3310 Nous allons exceptionnellement, parce que ce n'est pas fait systématiquement, mais comme le délai entre l'annonce de l'audience publique et la tenue de l'audience publique, la première partie, comme le délai était très court, nous allons accepter des questions additionnelles, s'il y a lieu, jusqu'au lundi 16 février, donc lundi prochain, seize heures (16 h). Donc des questions que vous nous transmettez à la coordonnatrice de la Commission, par courriel.

3315 La deuxième partie de l'audience publique à compter du 9 mars! La disposition de la salle à ce moment-là sera très différente, parce qu'il y aura seulement la table des participants à l'avant et la table de la Commission.

3320 Le promoteur, son équipe et les personnes-ressources sont bien entendu les bienvenus, mais ils ne seront pas à l'avant, parce qu'ils ne joueront plus le même rôle.

3325 Alors cette deuxième partie sera exclusivement consacrée à la présentation des opinions des citoyens, des groupes, des municipalités, des organismes municipaux et paramunicipaux sur le projet et ses répercussions.

Je vous accorderai quinze (15) minutes de présentation. Et par la suite, il va de soi que monsieur Dériger et moi-même pourrons échanger avec vous pour préciser et éclaircir certains points de votre opinion.

3330 Les mémoires demeureront confidentiels jusqu'au moment de leur présentation devant la Commission.

3335 Il existe trois (3) façons de présenter votre opinion en deuxième partie. Vous pouvez déposer un mémoire et le présenter en séance publique. Vous pouvez le déposer sans le présenter. Et vous pouvez aussi exprimer votre opinion verbalement sans présenter de mémoire écrit.

3340 Dans le cas d'un organisme, on recommande, un organisme qui veut présenter une position le fasse de façon écrite, c'est évidemment plus facile par la suite, de façon à ce que l'information soit communiquée le plus fidèlement possible.

3345 Pour vous aider à préparer votre mémoire ou votre présentation verbale, le BAPE met à votre disposition un document qui décrit les modalités de participation à l'audience et les modalités plus particulières au mémoire. Ces modalités portent notamment sur le respect du droit d'auteur, comme on a déjà mentionné, et bien sûr sur le respect de la vie privée des personnes, particulièrement au niveau des propos qu'on peut tenir dans les mémoires.

Les propos, bien entendu, ne doivent pas être diffamatoires ou injurieux.

3350 Alors le document en question peut être consulté dans le site Web du BAPE et il est disponible à l'accueil si vous voulez vous en procurer une copie dès maintenant.

3355 Je vous rappelle qu'il est important de manifester votre intention de déposer ou de présenter un mémoire écrit auprès de madame Anne-Lyne Boutin, la coordonnatrice de la Commission, au plus tard le 23 février à midi. Le formulaire «Avis d'intention de déposer un mémoire» est disponible à l'accueil à l'arrière ou dans le site Web du BAPE.

3360 Le fait de nous avertir au plus tard le 23 février nous permet de mieux planifier la deuxième partie de l'audience.

3365 Et bien entendu, pour nous permettre de lire vos mémoires, parce que je peux vous confirmer que les deux (2) commissaires, les analystes lisent chacun des mémoires qui sont déposés, ligne par ligne, mais pour qu'on puisse les lire, il faut évidemment nous donner quelques jours, donc nous vous demandons de transmettre votre mémoire à la Commission d'enquête au plus tard le jeudi 5 mars à midi, soit quatre (4) jours avant le début, en fait un peu moins de quatre (4) jours avant le début de la deuxième partie.

3370 Donc en terminant, j'aurais des remerciements à faire. D'abord je remerciais le porte-parole du promoteur, monsieur Brosseau, madame Lachapelle, monsieur Semotiuk, monsieur Torkildsen et les autres membres de l'équipe, pour votre participation et pour l'information fournie et que vous continuerez à fournir sur le projet.

3375 Je remercie bien entendu les participants. Vous avez été très nombreux hier soir, vous avez été fidèles au poste aujourd'hui et ce soir. Je peux vous assurer que dans les commissions d'enquête, dans les audiences publiques, la contribution des participants aux audiences publiques fait une différence réelle, et c'est certainement ce qui distingue les commissions d'enquête des BAPE de d'autres exercices du même genre.

3380 Donc merci beaucoup pour cette première participation, merci pour la participation à venir en deuxième partie.

3385 Je remercie maintenant les gens de l'équipe du BAPE ou associés à l'équipe du BAPE dont à la technique, monsieur Daniel Moisan et monsieur Richard Grenier du Centre des services partagés du Québec, la sténotypiste madame Denise Proulx, l'interprète du promoteur dont malheureusement je ne connais pas le nom.

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

Monsieur Marcel Vaillancourt.

3390 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Marcel Vaillancourt. Monsieur Vaillancourt, on me dit que vous avez fait un excellent travail, je n'ai pas pu vérifier moi-même.

3395 Au niveau de l'équipe comme telle de la Commission d'enquête, Anny-Christine Lavoie et Catherine Plasse, les deux (2) analystes, madame Boutin la coordonnatrice, monsieur Luc Nolet le conseiller aux communications et bien sûr mon collègue, le commissaire Louis Dériger.

Ah mon dieu, j'allais faire un petit oubli important! On me rappelle à l'ordre avec raison.

3400

Bien entendu les personnes-ressources. L'apport des personnes-ressources est absolument essentiel au processus d'audience publique du BAPE, c'est vraiment un incontournable.

3405

Donc on avait des gens de plusieurs ministères, on avait donc des gens du ministère, dont monsieur Michon, monsieur Tremblay du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et plusieurs collègues; monsieur Veillette du Parc industriel et portuaire de Bécancour; monsieur Girouard de la Ville de Bécancour et plusieurs de ses collègues; madame Martel du ministère de la Santé et des Services sociaux; monsieur Racine du ministère de la Sécurité publique; monsieur Désilets de la Centrale de Gentilly qui n'est pas là ce soir mais qui a été présent une bonne partie du temps; monsieur Sirois du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et plusieurs de ses collègues; et monsieur Bhérer de Transports Canada et ses collègues.

3410

Donc merci à vous tous.

3415

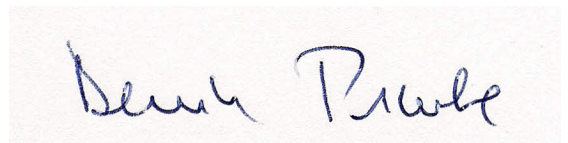
Et donc au plaisir de vous revoir, je l'espère, le lundi 9 mars. Nous commencerons donc le 9 mars à dix-neuf heures (19 h).

Au plaisir de vous lire et au plaisir de vous entendre le 9 mars. Merci et bonsoir.

3420

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3425



DENISE PROULX, s.o.